



Ecophyto R&D. Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? Cahiers d'acteurs

Yves Le Bars

► To cite this version:

Yves Le Bars. Ecophyto R&D. Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? Cahiers d'acteurs. [Rapport de recherche] INRA. 2010, 67 p. hal-03277941

HAL Id: hal-03277941

<https://hal.science/hal-03277941>

Submitted on 5 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



CAHIERS D'ACTEURS

Écophyto R&D

Quelles voies pour réduire
l'usage des pesticides ?

est une étude menée par l'Inra
à la demande du ministère de l'Écologie,
de l'Énergie, du Développement durable
et de la Mer et du ministère de
l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Pêche

JANVIER 2010



Écophyto R&D

Quelles voies pour réduire l'usage
des pesticides ?

CAHIERS D'ACTEURS

COMITÉ D'ORIENTATION
JANVIER 2010

Responsable de la publication : Yves Le Bars, président du Comité d'orientation d'Ecophyto R&D

Pour citer ce document :

Comité d'orientation d'Ecophyto R&D, 2010. *Ecophyto R&D. Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? Cahiers d'acteurs*. INRA éditeur, 67 p.

Avant propos

Lancée en 2007, à la demande des Ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture, l'étude Ecophyto R&D était fondée sur une gouvernance originale organisée selon trois piliers :

. **Un Comité de pilotage interministériel** chargé d'assurer le respect des objectifs définis au départ, de discuter des choix opérés à chaque étape de l'étude, de valider l'avancement des travaux et d'en porter les résultats dans les décisions futures...

. **Un collège d'environ 80 experts** désignés *intuitu personae* et issus de plus de 30 organismes différents. Ce collège était organisé en 8 groupes de travail thématiques pilotés par l'INRA :

- sept groupes chargés des travaux de synthèse visant à évaluer différents scénarios possibles permettant de réduire la dépendance des systèmes de culture aux pesticides (volet 1 de l'étude) :
 - un groupe "Méthodes" chargé de la déclinaison des grandes orientations méthodologiques,
 - quatre groupes "Productions" chargés des analyses agronomiques à la parcelle par type de productions (Grande culture, Viticulture, Arboriculture fruitière et Cultures légumières),
 - un groupe "Scénarios" chargé de la construction de scénarios d'évolution de l'utilisation de pesticides à l'échelle nationale,
 - un groupe "Jeux d'acteurs" chargé d'analyser le positionnement des acteurs socio-économiques concernés, par rapport aux changements de pratiques envisagés par les groupes "Productions",
- un groupe "Réseau", chargé de la conception de l'organisation d'un futur réseau d'acquisition de références technico-économiques sur les systèmes de cultures économes en pesticides (volet 2).

. **Un Comité d'orientation** composé des mêmes collègues que ceux du Grenelle de l'Environnement, et appuyé par deux scientifiques non impliqués dans les groupes d'experts ci-dessus. Il a été chargé d'une part, d'épauler le Comité de pilotage et, d'autre part, de prendre en compte les attentes des différents acteurs de la société civile, le bon déroulement du processus et l'interface entre le Comité de pilotage et le Comité d'orientation étant assurés par son Président.

Le **Comité d'orientation** s'est réuni huit fois durant les deux ans qu'a duré l'étude, pour entendre et discuter les résultats des groupes d'experts animés par l'INRA. Chaque acteur a pu, au cours de ces différentes réunions, faire part de ses réflexions et confronter son point de vue avec celui des experts et des autres membres.

Néanmoins il a semblé utile, dans la perspective de la conclusion de l'étude, que la possibilité soit donnée à chaque acteur membre du Comité d'orientation d'exprimer, sous la forme d'un **cahier d'acteur**, ses remarques sur l'étude réalisée, ses attentes et ses propositions ou contributions pour la suite du travail.

Formalisé par la Commission nationale du débat public, dans les différentes procédures de débat public qu'elle met en œuvre, le cahier d'acteur est une contribution libre et volontaire, et son contenu n'engage que son ou ses auteur(s).

C'est la réunion de l'ensemble des cahiers d'acteurs produits par les membres du Comité d'orientation qui est présentée ici.

Yves Le Bars, président du Comité d'orientation d'Ecophyto R&D

Sommaire

Lettre aux Présidents des organismes membres du Comité d'orientation	5
Liste des membres du Comité d'orientation	7

Les Cahiers d'acteurs

INSTITUTS TECHNIQUES	9
ACTA - Le réseau des instituts des filières animales et végétales	11
ARVALIS – Institut du végétal.....	15
Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains (CETIOM)	19
Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL)	21
Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)	25
ACTEURS ECONOMIQUES.....	29
Coop de France	31
Fédération du Négoce Agricole (FNA).....	41
International Biocontrol Manufacturers' Association (IBMA)	45
Union de l'Industrie de la Protection des Plantes (UIPP).....	47
SYNDICATS AGRICOLES	51
Confédération Paysanne	53
Coordination Rurale	55
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA).....	59
ORGANISMES DU MONDE ASSOCIATIF	61
France Nature Environnement (FNE)	63

ECOPHYTO R&D

Yves Le Bars

Président du Comité d'Orientation

Paris, le 8 octobre 2009

Objet : Conclusion de l'étude ECOPHYTO R&D, Cahier d'acteurs

Monsieur le Président,

Votre organisation a eu la possibilité de participer au processus ECOPHYTO R&D, à travers son Comité d'Orientation, qui s'est réuni huit fois en deux ans pour entendre et discuter les résultats des groupes d'experts animés par l'INRA.

L'ensemble des documents soumis à ces Comités d'Orientation ainsi que les comptes rendus des discussions sont accessibles sur le site créé par l'INRA à cette occasion.

De votre organisation, nous avons eu la contribution de M XX et M YY, qui ont participé à ce Comité d'Orientation.

Nous arriverons à la conclusion de cette étude et du processus qui l'a accompagnée, avec la tenue, le 18 décembre prochain, d'un dernier Comité d'Orientation, avant le colloque de restitution prévu le 28 janvier 2010.

Outre les documents disponibles sur le site, une synthèse est en cours d'écriture par l'INRA, qui devrait être achevée pour le 15 novembre.

Dans la perspective de cette conclusion, il nous a semblé utile d'offrir à chaque acteur membre du Comité d'Orientation la possibilité d'exprimer, sous la forme **d'un cahier d'acteurs**, ses remarques sur l'étude réalisée, ses attentes et ses propositions ou contributions pour la suite du travail.

La dernière séance du Comité d'Orientation du 18 décembre 2009, pourrait être consacrée à la présentation de ces cahiers d'acteurs, leur diffusion préalable à cette réunion impliquant qu'ils soient disponibles **avant le 1^{er} décembre 2009**.

La note ci-jointe précise le contenu possible de ces cahiers d'acteurs. Elle se contente de fournir une liste indicative de sujets, et n'a aucun caractère normatif.

Comme indiqué dans cette note, il nous serait également utile, en termes de synthèse, de connaître votre scénario préféré pour les objectifs et décisions futures...

Je suis prêt à vous rencontrer afin de discuter, avec vous, si vous le souhaitez, des modalités de conclusion de ces deux années de travail. Un rendez-vous peut être pris en joignant Madame Christine Douchez, à l'INRA, au 01 42 75 94 50.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mon très cordial souvenir.

Yves Le Bars

Président du Comité d'Orientation

PJ : "Cahiers d'acteurs : une trame indicative"

Préparation de la conclusion ECOPHYTO R&D

Cahiers d'acteurs

Une trame indicative

A la fin de deux années d'étude ECOPHYTO R&D, ponctuées par les huit réunions du Comité d'Orientation, il s'agit de recueillir les remarques et propositions des acteurs de ce processus.

Les cahiers d'acteurs sont écrits sous leur responsabilité. Ils peuvent aborder tous les sujets qu'ils souhaitent, la présente note ne suggérant que quelques sujets possibles.

Comme abordé au cours du Comité d'Orientation de juin dernier, les points suivants sont souhaités, a minima, pour chaque acteur :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1 Sur l'adoption de quel(s) niveau(x) de rupture doit porter en priorité l'action des pouvoirs publics ?2 Quelles sont les propositions en matière d'échancier de réduction et de fixation d'objectifs de réduction intermédiaires, dont le premier porterait sur la réduction à atteindre en 2011 ?3 Quels sont, à l'avenir et en priorité, les leviers d'action complémentaires à mobiliser par les pouvoirs publics, si nécessaire, au regard des résultats de l'étude concernant les incitations économiques (taxation, subvention) et en matière de jeu d'acteurs (dont les résultats vous seront présentés dans le courant du second semestre) ?4 Quel jugement sur les cahiers des charges pour la constitution du réseau d'élaboration et de diffusion de références ?5 Quel niveau d'implication dans le réseau au regard de ces cahiers des charges, et plus précisément dans quelle composante du réseau (FERME, EXPE, DECI) ?6 Enfin, et en synthèse, quel est le scénario préféré, pour tenir un objectif compatible avec les annonces faites ? |
|---|

Les remarques et propositions peuvent aussi porter en particulier sur la méthode de travail et le contenu des rapports.

Rappel sur **la méthode de travail** :

- Une organisation tripolaire regroupant :
 - le Comité de Pilotage rassemblant les commanditaires,
 - les différents groupes d'experts (près de 100 experts *intuitu personae*, issus de 30 organismes), pilotés par l'INRA,
 - le Comité d'orientation rassemblant tous les acteurs représentés.
- Un programme de travail sur 2 ans, avec des étapes tous les 3 mois : réunions du Comité de Pilotage et du Comité d'Orientation à la suite.
- L'apport, au Comité d'Orientation, de deux experts extérieurs aux groupes qui ont élaboré les rapports.

Les rapports élaborés par les groupes d'experts portent (ou porteront) :

- sur le renseignement des niveaux de rupture (rapports diffusés en décembre 2008),
- sur la description de la situation actuelle et les scénarios,
- sur les réseaux de production et de diffusion de références,
- sur le jeu des acteurs (*à venir*).

Ecophyto R&D

Liste des membres du Comité d'Orientation

Associations :

- Fondation Nicolas Hulot
- Mouvement pour les droits et le respect des générations futures (MDRGF)
- Greenpeace
- France nature environnement (FNE)
- Eau et Rivière de Bretagne
- UFC Que choisir

Profession agricole :

- FNSEA
- Jeunes Agriculteurs (JA)
- Confédération paysanne
- Coordination rurale
- Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB)
- Un médecin désigné par la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- 2 représentants des salariés agricoles désignés par l'ensemble de leurs syndicats

Développement agricole :

- Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)
- Association de coordination technique agricole (ACTA)
- Arvalis - Institut du végétal
- Institut français de la vigne et du vin (IFV)
- Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)

Entreprises (hors exploitations agricoles) :

- Association nationale des industries alimentaires (ANIA)
- Union des industries de la protection des plantes (UIPP)
- Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
- Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E)
- Coop de France
- Fédération du négoce agricole (FNA)

Collectivités locales et territoriales :

- Association des maires de France (AMF)
- Association des départements de France (ADF)
- Association des régions de France (ARF)

Etat :

- Direction générale de l'alimentation (DGAL)
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)

Experts associés au Comité d'orientation :

- Christophe David, ISARA
- Florent Maraun, CIRAD

Président : Yves Le Bars

INSTITUTS TECHNIQUES

ACTA - Le réseau des instituts des filières animales et végétales

Contribution de l'ACTA à la poursuite des travaux dans le cadre d'Ecophyto 2018

Avec trois instituts techniques agricoles (ITA) membres de son réseau (ARVALIS – Institut du Végétal, IFV, CTIFL), l'ACTA a participé aux travaux du Comité d'orientation d'Ecophyto R&D. En 2008, selon le souhait du Président Y. Le BARS, elle a également organisé une rencontre avec les responsables techniques des ITA concernés par l'étude.

Ecophyto R&D a été l'occasion de recueillir de très nombreux avis d'experts d'une trentaine de structures, sollicités *intuitu personae* par les animateurs des groupes de travail. Des données et références technico-économiques ont également été collectées par l'INRA auprès de structures, parmi lesquelles des ITA. De plus, les propositions formulées pour la mise en place et l'organisation d'un réseau d'acquisition de références pour les filières étudiées, ont été largement reprises lors de la réflexion sur les dispositifs à mettre en place dans le cadre de l'axe 2 de l'action 14 du plan Ecophyto 2018 (Ferme, Expé, Déci, Base et Geco).

Toutefois, lors de plusieurs Comités d'orientation, les ITA, avec d'autres participants, ont vainement insisté pour élargir les investigations d'Ecophyto R&D aux incidences des solutions techniques et scénarios envisagés sur la dynamique et l'activité économique des filières, notamment lors de l'évaluation comparative des différents scénarios où il aurait été intéressant de s'interroger, par exemple, sur l'impact d'une réduction de 10% de la productivité des cultures de blé ou d'une modification significative des assolements, sur l'activité économique française, les marchés et les emplois.

Ils ont également regretté que la dimension environnementale ait été considérée comme hors champ de l'étude ; ainsi, les relations entre l'Indice de Fréquence de Traitements (IFT) et les risques pour différents compartiments de l'environnement, et notamment l'eau, n'ont pas été approfondis. Enfin, les ITA s'interrogent sur les évolutions à long terme des populations de bio-agresseurs et du stock de semences de plantes adventices en fonction des systèmes mis en œuvre.

1. Niveau de rupture et échéancier de réduction

Des niveaux de rupture ont été définis par les groupes de travail Ecophyto R&D, selon des critères spécifiques à chaque filière abordée. Nous renvoyons le lecteur aux avis rédigés sur ce point par les ITA (ARVALIS - Institut du Végétal, CETIOM, Ctifl, IFV), qui sont joints à ce document.

Au plan général, compte tenu des enjeux des filières au plan national mais aussi international, notamment l'augmentation de la demande liée à l'évolution de la population mondiale et des modes de consommation, il apparaît opportun de privilégier des itinéraires techniques de protection des cultures qui permettront de s'inscrire dans des objectifs de réduction de la dépendance aux intrants, tout en préservant ou améliorant les niveaux de production, la qualité des produits, la compétitivité des unités produites et le revenu du producteur.

Or, pour la majorité des productions végétales abordées dans le cadre d'Ecophyto R&D, notamment celles de grandes cultures et la viticulture, la mise en œuvre d'une protection raisonnée (niveau 1 dans le gradient des niveaux de rupture), voire de mesures prophylactiques simples à la culture (niveau 2a), basées sur le choix judicieux de variétés, l'ajustement des doses de produits phytosanitaires, la meilleure mise en œuvre des traitements phytosanitaires et/ou l'utilisation généralisée et le perfectionnement des outils d'aide à la décision, doit suffire à réduire significativement l'indicateur d'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur le moyen terme (20 à 30%). Elle devrait donc sous-tendre les systèmes de production mis en œuvre dans bon nombre de fermes de référence. Parallèlement, compte tenu des objectifs de conversion et de production fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour l'agriculture biologique, il sera indispensable de disposer dans le réseau de fermes, et dans celui de stations expérimentales, de systèmes de production de niveau 3.

Visant à réduire davantage le nombre des traitements phytosanitaires en leur substituant des pratiques agronomiques ou moyens biologiques de protection des plantes aux produits phytopharmaceutiques, la plupart des systèmes de production de niveau 2 (et en particulier 2c) devraient encore faire l'objet d'expérimentation avant d'être généralisés. En effet, les données technico-économiques recueillies par les instituts techniques agricoles dans une grande diversité de situations de production conduisent à conseiller la prudence dans l'extrapolation à l'ensemble du territoire des systèmes travaillés qui correspondent à des réalités de terrains dans des

contextes pédoclimatiques et culturelles bien identifiés et nécessitent, de la part de l'agriculteur, une disponibilité et une technicité spécifiques. La faisabilité de ces systèmes à large échelle, les résultats économiques et techniques, en particulier les estimations de diminution de rendements et d'IFT comparativement au niveau 1, ont d'ailleurs fait débat à plusieurs reprises au sein du comité d'orientation.

D'autres pistes d'expérimentation s'inscrivant dans une évolution des systèmes de grandes cultures de niveau 1 visant à réduire les IFT, notamment en désherbage, et à valoriser les avancées de la phytopharmacie, tout en optimisant les bilans environnemental et énergétique, méritent également d'être explorées.

2. Les travaux du réseau des instituts techniques agricoles

L'ACTA et les ITA réservent une large part de leur programme aux recherches, projets et actions de diffusion des connaissances, qui, à court ou moyen terme, répondent à des préoccupations sous-tendant le plan Ecophyto 2018.

Ainsi, sept des dix actions structurantes du contrat d'objectifs 2009-2013 passé entre l'ACTA, fédérant les instituts techniques agricoles, et le ministère chargé de l'Agriculture, s'inscrivent dans cette perspective. L'analyse des programmes prévisionnels des ITA montre que ces actions mobilisent les trois quarts du personnel impliqué dans les programmes DAR des ITA. L'engagement est particulièrement fort pour quatre d'entre elles (Améliorer l'efficacité des intrants, Concevoir des systèmes optimisant les ressources propres de l'exploitation, Maîtriser les bio-agresseurs et Développer l'agriculture biologique) qui représentent plus de 40% des effectifs.

En outre les ITA sont à l'origine de la création de plusieurs Unités Mixtes technologiques (UMT) et Réseaux Mixtes Technologiques (RMT) dont différents projets alimenteront également les travaux des réseaux Ecophyto 2018. Parmi les UMT bâties en partenariat avec l'INRA, citons l'UMT "PIVERT" qui traite de la gestion durable des résistances variétales en protection intégrée du blé et du colza, l'UMT "Génovigne" dont l'un des objectifs est la réduction des produits phytosanitaires via la recherche de gènes de résistance, et l'UMT "Prade" axée sur la préservation des abeilles domestiques et sauvages.

Six Réseaux Mixtes technologiques (RMT) mis en place avec les partenaires du développement agricole et de la recherche, conduisent des projets dont les résultats alimenteront ou compléteront les travaux des dispositifs de l'axe 2 d'Ecophyto 2018 : "Systèmes de culture innovants", "Développement de l'Agriculture biologique", "Gestion de la flore adventice en grandes cultures", "Biodiversité fonctionnelle", "Quasaprove" et "Modélisation et Logiciels d'intérêt commun appliqués à l'Agriculture".

Enfin, plusieurs membres du réseau des instituts techniques agricoles, participent à des réseaux ou recherches communautaires, parmi lesquels le réseau d'excellence "ENDURE" qui vise à remodeler la R&D en Europe pour la mise en œuvre de stratégies de contrôle durables des bio-agresseurs et dans lequel les ITA sont plus particulièrement impliqués dans la création d'un laboratoire virtuel sur la protection des cultures, dans des actions de recherche d'optimisation de l'usage des pesticides et de stratégies de protection des cultures innovantes ainsi que dans des actions de formation dirigées vers les services de conseil agricole.

3. Implication dans le réseau

L'ACTA a déjà participé à des réunions d'échanges en vue de la mise en place du futur "réseau d'acquisition de références, de démonstration et d'expérimentation de systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires" et poursuivra autant que de besoin cette représentation des ITA, y compris, si cela est souhaité, par son implication dans le dispositif GECCO.

Comme indiqué précédemment, les membres du Réseau des instituts techniques agricoles consacrent d'ores et déjà une part importante de leurs moyens à des projets et actions en lien direct ou indirect avec les activités qui seront développées dans l'un ou l'autre des dispositifs (FERME, EXPE, DECI, BASE GECCO) du futur réseau.

Par rapport à ces dispositifs, les ITA concernés, aux avis desquels nous vous renvoyons pour plus de détails, se situent dans une logique de recherche appliquée et d'expérimentation. En conséquence, sauf cas particuliers, l'implication des ITA dans le dispositif "FERME" se limitera à un appui aux conseillers encadrant les groupes d'agriculteurs tant au plan des techniques culturales que de la mise en œuvre d'outils ou de technologies qu'ils proposent.

Pour ce qui concerne le dispositif "EXPE", compte tenu des incertitudes et lacunes déjà évoquées (voir également l'avis des ITA) à propos des travaux et résultats d'Ecophyto R&D, les ITA sont disposés, sur la base du volontariat, à s'y engager. Toutefois, du fait des programmes de travail en cours, cette participation ne pourra se concevoir sans moyens complémentaires. Il en est de même que pour le dispositif "DECI". Comme indiqué précédemment, il sera important que le dispositif EXPE intègre les aspects négligés dans la phase 1 d'Ecophyto R&D : aspects économiques au-delà de l'exploitation, impacts environnementaux, impact sur la qualité des produits...

La réflexion en matière de gestion des données (BASE) doit être poursuivie en tenant compte des systèmes existants au niveau des filières. Il conviendra notamment de veiller à ce que le format de gestion des données permette bien toutes les approches expérimentales et soit facilement évolutif. Dans ces perspectives, la mise en place d'une plateforme système basée sur l'exploitation de bases multiples mérite d'être explorée.

Enfin, tout en comprenant qu'il était difficile d'élargir les travaux d'Ecophyto R&D à d'autres filières, et que, dans un premier temps, les dispositifs Ecophyto 2018 s'intéressent à ces mêmes filières, nous ne pouvons que souhaiter que les travaux des dispositifs "EXPE" puis "FERME", soient à terme progressivement étendus aux autres filières, au moins lorsqu'elles représentent régionalement un poids économique ; d'autant que certaines d'entre elles figurent parmi les "cultures orphelines" par rapport aux traitements phytopharmaceutiques.

ACTA

149, rue de Bercy, 75012 PARIS

Tél. : 01 40 04 50 00 - Fax : 01 40 04 50 11 - Site : www.acta.asso.fr

ARVALIS – Institut du végétal

Remarques d'ARVALIS sur le programme écoulé et contributions possibles aux phases ultérieures

1. Bilan qualitatif de la phase 2008-2009

ARVALIS, aux côtés de l'ACTA, a participé activement à différents comités d'EcophytoR&D : Comité d'orientation et plusieurs groupes techniques. L'institut a mobilisé pour cela plusieurs de ses ingénieurs et cadres.

Le processus engagé et la méthode collaborative mise en œuvre ont présenté d'évidents points positifs : rassemblement de groupes d'experts d'horizon variés ; dialogue constructif (dans "l'ambiance" du Grenelle de l'environnement) ; synthèses techniques, identification de pistes de progrès.

Nous avons toutefois été amenés, à plusieurs reprises, à évoquer plusieurs points qui n'ont pas été pris en compte :

- L'absence de logique sur l'"impact environnemental des pratiques", par exemple, le lien entre l'IFT et les risques environnementaux. Le fait que la dimension environnementale ait été systématiquement considérée comme "hors du champ" de l'étude ne contribue pas à une analyse claire des conséquences des "scénarios de rupture" traités. De façon plus générale, aucun des enjeux majeurs tels que la qualité de l'eau, la qualité des produits agricoles ou la santé de l'utilisateur, à priori visés par le plan de réduction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, ne sont pris en compte.
- Des hypothèses parfois fortes "à dire d'experts" sur les liens entre niveaux d'intrants et rendement, et donc résultats économiques, ou bien encore sur les liens entre charges opérationnelles d'exploitation et IFT par culture, ont été contestées lors des débats, sans qu'il en soit tenu compte. Il est clair que certains des systèmes travaillés correspondent à des réalités de terrain bien identifiées et renseignées, alors que d'autres ne peuvent reposer que sur des hypothèses et des dires d'experts. ARVALIS a émis à de nombreuses reprises des doutes sur la validité de certaines de ces hypothèses que les données expérimentales disponibles contredisaient. Une synthèse des principaux points de désaccords portant sur les matrices de performances technico-économiques (Tome II volet 1, janvier 2009) est jointe en annexe à titre d'illustration. La solidité variable des données et le caractère plus ou moins optimisé de chacun des scénarios doit donc inciter à une grande prudence dans l'interprétation des données de sorties.
- L'absence de toute vision "filrière" (ex. quel impact sur l'activité économique du pays, les marchés et les emplois d'une réduction de 10% de la productivité des blés français ?), inhérente au choix de l'exploitation agricole comme strict périmètre de l'étude, qui limite aussi la capacité d'interprétation des résultats.
- Une méthodologie choisie dont il faut rappeler qu'elle ne permet que de comparer des situations – objectifs, et ne traite ni des variabilités de résultats, ni des aspects qualitatifs des produits, ni encore des trajectoires entre un état initial et un état final.

Dès lors, ARVALIS considère qu'il serait fortement dommageable de prendre les résultats au pied de la lettre, alors qu'ils ne sont que les conséquences d'hypothèses plus ou moins solides selon les niveaux de rupture comparés, évalués sur une liste d'indicateurs très limitative. Cette remarque induit les orientations que le programme devrait prendre pour sa phase suivante.

2. Positionnement général sur les "niveaux de rupture" proposés

ARVALIS Institut du végétal inscrit son action dans la recherche d'une agriculture "technologique, performante et résolument durable". En termes de gestion des produits phytosanitaires, cette orientation générale se traduit par l'objectif de "conforter la performance des exploitations et la qualité des produits, tout en réduisant la dépendance des systèmes de production aux produits phytosanitaires". Ceci induit :

- o La nécessité absolue de ne jamais disjoindre la performance environnementale des dimensions économiques, qualitatives et de filière.

- Que de ce fait la réduction de l'usage des phytosanitaires, dès lors qu'elle est compatible avec ces différentes dimensions, constitue un axe fort des actions d'ARVALIS. Elle ne peut se résumer à une norme unique (50%) applicable au niveau de l'exploitation (il faut d'ailleurs souligner que le plan Ecophyto 2018 retient l'indicateur global NODU et non pas une réduction de 50% des IFT de chaque exploitation).
- Qu'en termes de "niveau de rupture" ARVALIS s'investit clairement, et est prêt à développer des actions concertées, selon une triple logique :
 - Poursuivre à court terme l'optimisation des systèmes en place (dans une logique d'agriculture raisonnée, précise...) qui a permis ces dernières années une réduction tendancielle du recours aux intrants par unité produite. L'amélioration des outils d'aide à la décision, leur plus grand développement, l'amélioration de leur ergonomie, la valorisation des technologies de traitement et de transfert de l'information demeurent donc un axe fort.
 - Maintenir ou développer l'investissement technique sur l'agriculture biologique, à la fois pour améliorer l'efficacité des exploitations "bio" mais aussi pour transférer certaines techniques vers l'agriculture conventionnelle.
 - Travailler pour le moyen terme à la validation et à la gestion de "technologies de rupture" (dans l'esprit du "niveau 2"). C'est par exemple l'objet de notre initiative et de notre engagement dans le GIS GC-HP2E.
- Qu'ARVALIS ne se positionne pas en "promoteur" d'un type de système de production contre un autre, mais propose des solutions techniques et économiques aux producteurs et aux filières, qui déterminent leurs propres choix en fonction de leur contexte pédoclimatique, de leurs objectifs, des structures d'exploitation, des marchés, des contraintes spécifiques (réglementaires, économiques...).

3. Implication dans une phase ultérieure d'Ecophyto R&D

Compte tenu de ce qui est exprimé ci-dessus, il est exclu, sur la base des "résultats" de la phase 1 de passer immédiatement à une phase de communication / promotion / accompagnement envers les producteurs vers ces systèmes "écophyto", sans références techniques solides et partagées et sans évaluations réelles du risque économique et de l'impact au moins environnemental. Il s'agit donc de soumettre ces résultats d'expertises à une réelle évaluation scientifique.

- ARVALIS sera donc candidat pour s'inscrire dans une logique de recherche appliquée pour :
 - Participer à des réflexions méthodologiques adaptées à ces niveaux d'approche.
 - Valider – ou infléchir – les hypothèses retenues par niveau de rupture.
 - Evaluer les conséquences environnementales réelles des choix techniques opérés
 - Mais aussi mettre en place :
 - de nouveaux travaux expérimentaux à l'échelle des systèmes de culture tels que proposés dans le projet de réseau EXPEcophyto
 - de poursuivre les tests de techniques alternatives ou combinées, la mise au point d'OAD tels que proposés dans le cadre du projet d'appel d'offre DECI-Ecophyto
 Ces travaux pouvant se situer à des échelles variées, depuis des sujets analytiques simples, jusqu'à des approches en terme de rotation ou de systèmes de production.
- Ce qui suggère que les financements soient d'abord fléchés vers ces démarches de R et D, et simultanément vers l'optimisation des pratiques, mobilisant des technologies et des informations permettant le raisonnement des pratiques agricoles, qui offrent encore des marges de manœuvre (Outils d'aide à la décision, tels que Miléos, Septo-Lis, Farmstar... ; mais aussi Vigiculture et BSV...)
- La participation à ces actions techniques ne peut être basée que sur le volontariat de chaque structure en fonction de la pertinence des thèmes et méthodologies proposés. Les règles de propriété et d'usage des résultats devront être déterminées au cas par cas avant le démarrage de chaque travail collaboratif et formalisées par voie conventionnelle.
- La mise en place d'une base de données susceptible d'accueillir toutes les filières ne doit pas être un passage obligé pour celles déjà dotées d'outils opérationnels (ex. Systerre en filières grandes cultures). Il est suggéré de largement prendre en compte les structures de bases de données existantes avant toute nouvelle construction, ceci afin de rendre la future base parfaitement interopérable avec les bases existantes (possibilité de requêtes).
- La gouvernance de l'ensemble du dispositif doit viser à être aussi légère que possible (tout en garantissant la cohérence de l'ensemble) pour limiter les frais de structure et rester pragmatique et lisible.
- Dans ces conditions, ARVALIS est prêt à poursuivre son implication dans la poursuite du projet Ecophyto R&D.

Annexe

Illustration de quelques incertitudes sur la solidité des hypothèses retenues (Volet 1, Tome II, janvier 2009, Grandes cultures)

ARVALIS-Institut du végétal est un participant actif de l'étude ECOPHYTO R&D volets 1 et 2. Nous apprécions généralement la qualité des échanges et leur caractère constructif dans un esprit de synthèse des données disponibles et d'identification des pistes de progrès.

Nous tenons toutefois à signaler de façon formelle notre désaccord sur le contenu **de certaines matrices de performances technico-économiques apparaissant dans le rapport du Volet 1, tome II de janvier 2009 (grandes cultures) et reprises de façon résumée dans le texte (tableaux 53 et 54).**

Ces matrices comparent le niveau de productivité et d'IFT pour différents niveaux de rupture des systèmes vis-à-vis de la protection phytosanitaire. Lors de la rédaction du rapport, ARVALIS a proposé des modifications du texte et des matrices à plusieurs reprises. Au final, si certaines propositions ont été retenues, nous avons noté que les matrices blé tendre et maïs n'ont pas été modifiées selon nos propositions

Ayant signalé très tôt notre désaccord, une réunion téléphonique a été organisée le 19 décembre 2008 pour tenter de trouver un compromis **pour le blé tendre** dans un premier temps. Au cours de cette réunion, il est apparu que les références obtenues sur des exploitations de l'Eure étaient seules retenues sans intégrer les résultats des réseaux d'expérimentation propres à différentes structures ou conduits en partenariat. Nos principales réserves portent sur les éléments suivants :

- les références utilisées pour décrire les itinéraires à l'échelle annuelle intègrent les leviers possibles au niveau de la rotation (références Eure) et concernent donc les systèmes de culture et non pas les itinéraires techniques (une distinction que permet pourtant la matrice) ;
- de ce fait, les écarts d'IFT entre itinéraire raisonné et intégré (échelle annuelle) ne sont pas cohérents avec les résultats obtenus sur les centaines de parcelles du réseau multisites et pluriannuel "blés rustiques" (INRA, Arvalis, Chambres d'Agriculture...) ;
- en particulier, le réseau "blés rustiques" a montré que nous pouvions réduire les IFT fongicide et régulateur à l'échelle de l'itinéraire technique avec une baisse de rendement de l'ordre de 9% en moyenne, mais sans toucher aux IFT herbicide et insecticide ;
- de plus, la réduction de l'IFT insecticide d'automne, retenue dans la matrice, suppose un décalage de date de semis d'au moins un mois pour permettre une réduction significative de la pression des ravageurs. Mais, ce décalage entraînerait une baisse de rendement de l'ordre de 10% toute chose égale par ailleurs (référence zone Nord France), réduction à "cumuler" à la baisse de productivité liée à la combinaison variété rustique-réduction de la protection. L'écart de 9% retenu semble donc loin de la réalité si on touche au niveau de l'IFT insecticide.
- Enfin, il est irréaliste de considérer que nous pourrions toucher à l'IFT insecticide pour les interventions de printemps en comparaison avec l'itinéraire raisonné, hypothèse qui a pourtant été retenue dans les matrices. Une impasse en matière de maîtrise des ravageurs s'avère toujours lourde de conséquences et peut se chiffrer en dizaine de quintaux par hectare (effet seuil).

Nous souhaitons donc que les résultats du réseau "blés rustiques", réseau partenarial et dont c'est l'objet, soient intégrés dans les références sur les itinéraires annuels, les résultats obtenus sur les exploitations de l'Eure et divers essais systèmes de culture pouvant, quant à eux, renseigner la colonne "systèmes de culture" de la matrice blé. Ces données parfaitement disponibles et mêlant plusieurs sources auraient permis d'obtenir des valeurs beaucoup plus réalistes et robustes que celles retenues dans le rapport. La matrice blé indique par exemple, sur la zone Nord France, une réduction possible de près de 50% de l'IFT avec une baisse de rendement de 9% en touchant à tous les postes de la protection. Nous jugeons de telles hypothèses irréalistes sans modifications plus profondes du système de culture (rotation plus longue, modification du parc matériel...).

Sur maïs, nous pouvons faire un constat similaire. Nos propositions d'amendement des matrices n'ont pas été prises en compte. Nos principales remarques portent sur :

- Les rendements annoncés dans les itinéraires 2a et 2c ne correspondent pas à la réalité des expérimentations menées par ARVALIS et ses nombreux partenaires. Les pertes de rendements moyennes constatées sont de l'ordre de 15 à 25% et non pas les 4 à 8% retenus.
- La variabilité des rendements qui augmente avec la prise de risque des impasses de traitement notamment insecticides n'est pas intégrée dans la matrice.
- Les essais d'ARVALIS sur la réduction des IFT herbicides démontrent qu'une baisse de 30%, notamment dans le Sud-Ouest (valeur retenue dans la matrice entre 1 et 2a), conduit à l'abandon de toute maîtrise des adventices, en particulier pour les maïs en conduite pluviale (non irriguée) qui représentent 78% des maïs français, très sensibles à la concurrence des mauvaises herbes.

Les matrices du tome II de janvier 2009 traduisent donc une approche particulièrement optimiste des possibilités actuelles de réduire à grande échelle l'utilisation des phytosanitaires sans compromettre gravement la production. Nous souhaitons que ces remarques conduisent à tempérer largement les conclusions tirées de l'étude des scénarios.

Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains (CETIOM)

Les propositions du CETIOM

1. Analyse des scénarii oléagineux du rapport du 28/11/2008 et positionnement

Pour le court-moyen terme, le CETIOM souhaite plutôt privilégier des conduites productives basées sur le type raisonné, pour lequel il nous semble qu'il existe encore des marges de manœuvre plus importantes que celles qui sont retenues dans les travaux préliminaires. Par exemple :

- Les innovations attendues dans le domaine agrochimique doivent permettre une réduction sensible des IFT herbicides tant en colza qu'en tournesol, et au delà de la réduction d'IFT, une réduction très sensible de l'impact environnemental des herbicides sur le milieu, par une réduction très importante des grammages de matières actives appliquées à l'hectare. Les voies innovantes offertes par la protection insecticide des semences doivent également permettre de réduire au moins de moitié la protection insecticide en végétation à l'automne du colza (protection altises, pucerons/viroses et charançon du bourgeon terminal).
- La meilleure maîtrise de la qualité de pulvérisation et des conditions de traitement est une voie qui doit permettre une réduction des doses appliquées sans perte d'efficacité. Celle-ci est peu explorée et est rapidement accessible au plus grand nombre de producteurs.
- La protection insecticide localisée en bordure de parcelles pour le puceron et le charançon des siliques au printemps, ou le désherbage localisé couplé au binage en prélevée, voire le désherbage localisé en postlevée en rattrapage sur les "ronds d'adventices".
- L'optimisation de la protection fongicide hors protection floraison en jouant sur la réduction des traitements fongicides régulateurs de post reprise.
- ...

Pour le plus long terme, nous privilégions l'approche systèmes de culture innovants productifs et durables, intégrant notamment la gestion des intercultures, la rotation, le travail du sol, les associations, voire le contexte des exploitations, en cherchant à optimiser à la fois le bilan environnemental et énergétique et à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources.

En effet La filière oléagineuse a pour objectif de produire durablement les ressources nécessaires pour alimenter les outils industriels qui ont été mis en place dans le cadre de sa vision stratégique. Les objectifs de la filière ne sont donc pas compatibles avec des hypothèses de réduction importante de la production.

Enfin, concernant la production biologique, le colza est une culture qui cumule des handicaps importants pour ce type de production : impact élevé des maladies et des insectes difficilement maîtrisable par les facteurs de milieu, et besoins élevés en azote.

2. Implication du CETIOM dans la phase ultérieure d'Ecophyto R&D

Les principales actions du CETIOM en lien avec le schéma proposé portent sur :

- **Le volet désherbage de nos cultures**, en vue de réduire en zones sensibles l'impact des herbicides sur la qualité de l'eau. Nous souhaitons accompagner localement des dispositifs au niveau d'exploitations dans le cadre de Plan d'Action Territoriaux (PAT). De l'ordre de 3 à 4 réseaux sont visés, en lien avec les acteurs locaux. Il nous semble, important qu'un lien soit créé entre les PAT (intégrant des MAE de réduction des produits phytosanitaires) et le dispositif FERMEcophyto proposé, qui dans le projet actuel n'intègre pas assez la dimension territoire vis-à-vis de l'impact de l'agriculture sur le milieu ou la durabilité des systèmes de production. Dans ce contexte, le CETIOM est prêt à participer en tant qu'expert à ce dispositif, pour accompagner les producteurs à respecter leurs engagements en maintenant au mieux leur performance économique et les acteurs locaux pour le niveau territoire, au niveau d'une structure de pilotage dont le périmètre géographique est à définir (si possible supra régional).

- **La mise au point de nouveaux systèmes de culture** en rupture avec les systèmes existants, qui nous paraissent compatibles avec le projet de réseau EXPEcophyto. Cependant, étant donné le niveau de nos ressources pour l'expérimentation, il nous sera difficile de contribuer directement à la production de références. Nous proposons donc plutôt un apport d'expertise, sauf si des financements conséquents sont envisageables pour la production de référence sur nos sites expérimentaux au-delà de nos programmes en cours.
- Sur le volet OAD ou mise au point de stratégies alternatives, le CETIOM est prêt à collaborer pour la création ou l'amélioration des outils ou techniques existants tels qu'ils peuvent être pris en compte dans l'appel d'offre DECcophyto.
- Sur le volet gestion des données, il nous semble important de tenir compte des systèmes existants au niveau des filières, de veiller à ce que le format de gestion des données permette bien toutes les approches en terme expérimental et qu'il puisse être facilement évolutif, ce qui ne plaide pas pour la création d'une base unique, mais plus pour une plateforme système basée sur l'exploitation de bases multiples

Par ailleurs, il est bon de rappeler que le CETIOM est fortement impliqué en tant qu'acteur animateur de filière dans l'axe 5 du plan Ecophyto 2018. Par le biais du BSV et d'une action complémentaire sur le conseil collectif, nous souhaitons jouer un rôle important dans le transfert aux producteurs des voies de progrès possibles en vue de tendre vers les objectifs de réduction de l'usage des produits phytosanitaires et de réduction de leur impact sur le milieu (volet eau en particulier) dans les zones sensibles.



Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL)

A la demande des responsables de l'étude ECOPHYTO R&D, le Ctifl a été associé aux groupes systèmes de production qui le concernaient ainsi qu'au groupe réseau et au comité d'orientation.

Notre participation a été régulière et ouverte, pour aider le maître d'œuvre Inra à atteindre les objectifs de l'étude fixés par les ministres de l'agriculture et de l'environnement, commanditaires de l'étude :

- évaluer les différents scénarii possibles permettant de réduire la dépendance des systèmes de culture aux pesticides,
- permettre l'acquisition de nouvelles références techniques, économiques et environnementales concernant ces systèmes de cultures dans le cadre d'un réseau structuré et d'un référentiel harmonisé.

Comme l'a demandé le Président de l'étude Ecophyto R&D, Yves Le Bars, voici les remarques et propositions du Ctifl sur la base des documents portés à notre connaissance :

1. Méthode de travail

Concernant le niveau de participation et de représentation du Ctifl dans les documents de l'étude :

Les experts ont été désignés par le Ctifl pour le représenter et non à titre personnel.

La rédaction des synthèses et des différents documents restent sous la responsabilité de l'INRA et non du Ctifl ou de ses experts, qui ne peuvent apparaître comme auteurs mais uniquement à titre de contributeurs de l'étude.

Nous estimons que **le calendrier de cette étude a été incompatible** avec une analyse scientifique sérieuse des données accessibles ce qui a amené à des constats réducteurs voire erronés dans le volet 1, qui se sont répercutés sur les propositions du volet 2.

Le Ctifl a fourni l'ensemble de ses données accessibles quand elles existaient, à titre confidentiel si nécessaire, et sans considération d'"aspect privé".

Une relecture rapide des auteurs les a amené à écarter plusieurs données.

La base ORYX du Ctifl et l'extranet de FranceAgriMer, qui rassemblent l'ensemble des essais expérimentaux régionaux de manière électronique, ont été peu ou mal mobilisés, introduisant un biais dans l'analyse des dispositifs expérimentaux existants en fruits et légumes. Même si, beaucoup d'essais pouvaient apparaître "analytiques" et non "système" en 1^{re} lecture, une grande part des dispositifs d'essais étudie un facteur dans un contexte intégrant déjà plusieurs alternatives dans le système de culture, ils auraient donc pu alimenter des références systèmes.

Ainsi les difficultés mises en avant par les auteurs dans cet exercice reflètent plus un manque de temps pour l'analyse et l'interprétation de données qu'une absence de ces dernières, ou une non accessibilité dans le secteur des fruits et légumes.

2. Contenu des rapports

Nous sommes en contradiction et inquiets sur plusieurs points majeurs du rapport Ecophyto R & D :

2.1. Volet 1 de l'étude "analyse des niveaux de rupture à l'échelle parcellaire"

Dans la première partie de l'étude, les groupes systèmes de cultures ont été chargés de produire des références fiables et réalistes qui puissent aider à l'élaboration des scénarii.

C'est dans ce cadre que le Ctifl a participé activement aux travaux des groupes arboriculture fruitière et production légumière, en mobilisant l'expertise de ses agents et en collectant les données disponibles au sein du réseau d'expérimentation Ctifl/Stations régionales qu'il coordonne.

Depuis octobre 2007, nous avons formulé des remarques sur les documents de travail issus des échanges des groupes auxquels le Ctifl était associé. Nous avons étayé nos remarques d'arguments et de références techniques ou économiques, comme il est de notre rôle.

Malgré nos alertes répétées sur certains points précis, il semble que nous n'ayons pas été entendus et les versions successives des rapports produits n'ont été modifiées qu'à la marge.

✧ Appréciation des niveaux de rupture

En préambule, nous rappelons que la production intégrée ne se réduit pas au seul volet de la protection des plantes.

Concernant les cultures légumières, il y a nécessité d'une mise en cohérence entre les synthèses et les différents rapports (V1 et V2) sur l'appréciation des niveaux de rupture concernant les cultures hors-sol chauffées, pour lesquelles la production intégrée est déjà une réalité et relève à notre sens du niveau 2c.

Concernant l'arboriculture, le raisonnement utilisé n'a reposé que sur un seul produit, la pomme, qui ne peut servir de modèle extrapolable à toutes les espèces fruitières.

✧ Utilisation de l'IFT

La référence à l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) sur les produits commerciaux, même si elle est explicitée, est illégitime à ce jour pour les Fruits et Légumes sur les plans scientifique et technique.

Cet indicateur n'est en effet pas encore validé pour les cultures fruitières et légumières. Ceci a été retenu et acté dans le Plan d'actions Ecophyto 2018 du MAP du 10/09/08, qui s'est appuyé sur le rapport Ecophyto 2018 de M. Paillotin. Pour mémoire, ce même rapport a admis qu'il était nécessaire de mener 3 ans d'étude pour la mise au point d'un indicateur représentatif de la pression d'utilisation des produits phytosanitaires dans le secteur de Fruits et Légumes. Le Ctifl, à la demande de la profession et en accord avec la DGAL, a engagé ce travail. La méthodologie est également concertée au travers d'un projet MEDDAT coordonné par l'INRA. Les tests sont en cours pour vérifier la sensibilité aux pratiques de différents indicateurs, afin de dégager des indicateurs pertinents pour mesurer les efforts et accompagner les changements de pratiques.

✧ Représentativité des données et extrapolations

La représentativité des données recueillies ne permet pas une extrapolation au niveau national.

S'il est effectivement fait état dans la dernière version du rapport du groupe arboriculture fruitière de la non représentativité des données disponibles (partie "3. Discussion") et de leur caractère fragmentaire, il n'y a pourtant aucune retenue à extrapoler ces données au niveau des bassins de production et à l'échelle nationale, que ce soit dans la partie "2. Résultats" ou "3.2. Perspectives de réduction de l'usage des phytosanitaires en arboriculture".

De plus, il est fait référence dans cette dernière partie à des données d'une enquête portant sur un échantillon semblant être plus solide, mais qui n'ont pas pu être partagées et validées par le groupe d'experts au même titre que les autres données.

En conséquence il nous paraît essentiel de ne pas présenter les "IFT" obtenus comme des références qui puissent, qui plus est, être extrapolées et qui pourraient induire une lecture erronée de la situation actuelle et biaiser la construction de scénarii.

✧ Conditions d'accès au marché

Nous avons indiqué également, dès les premières versions du projet, que nous ne partagions pas la recommandation d'une "reconception des conditions d'accès au marché" ou d'une évolution nécessaire des mentalités qui consisterait à introduire sur le marché **des produits dont l'aspect aurait été dégradé.**

Une partie des informations que nous avons transmises à ce sujet a été intégrée dans le rapport, sans que cela ne change en rien cette recommandation. Nous en rappelons donc les principaux écueils :

- 1 vision très théorique et idéalisée de l'achat qui ne trouve aucun écho dans les études de marché et de comportement d'achat (Credoc, Ctifl, etc.).
- 2 opposition nette avec les exigences de garantie de la sécurité des aliments qui sont aujourd'hui aisément satisfaites en fruits et légumes frais, compte-tenu de l'intégrité des produits, qui évite des risques de contaminations secondaires. Si ce principal acquis pour la sécurité sanitaire des fruits et légumes était remis en cause, il faudrait développer un très haut niveau d'expertise pour tous les opérateurs de la filière dans la distinction des défauts, générant des coûts particulièrement élevés.
- 3 la réflexion à un seul niveau national sur des produits à marché mondialisé ne pourrait aboutir qu'à des distorsions de concurrence, au profit des produits d'importation dont l'aspect ne serait pas altéré.

✧ Substitution et arrachages d'espèces fruitières

Enfin, si nous partageons le constat que les ruptures identifiées sont difficilement accessibles à la majorité des arboriculteurs et ne permettraient pas une réduction spectaculaire de la consommation de pesticides, il nous semble totalement incongru d'avancer comme solution "la substitution partielle" et les "arrachages" en production fruitière.

Plutôt que de tenter les voies évoquées aux deux points précédents, nous nous étonnons que les auteurs n'aient pas souligné la **nécessité d'un soutien et d'une réorientation de la recherche pour trouver des solutions de protection phytosanitaire**

alternatives ou complémentaires, applicables en production, ainsi qu'un réinvestissement de la recherche publique dans la voie de l'amélioration des plantes.

2.2. Scénario de réduction d'usage des pesticides

L'approche prévue initialement semblait a priori intéressante. Malheureusement, le choix des hypothèses simples retenues nous conduit à alerter sur le caractère imprécis, voire improbable, des résultats économiques pris en compte pour les productions fruitières.

Les variations des prix d'une année sur l'autre et entre espèces fruitières auraient dû amener les auteurs à travailler sur une moyenne pluriannuelle au lieu de la seule année 2006.

Le passage à des systèmes de culture de niveaux 2 et 3 peut par ailleurs affecter fortement la qualité et la régularité de la production.

Ces deux points, qui peuvent interagir également avec le prix de marché, n'ont pas été pris en compte.

Les particularités des filières de production fruitière et légumière mériteraient un travail spécifique et beaucoup plus approfondi pour apporter des éléments réellement exploitables par le commanditaire de l'étude.

2.3 Volet 2 : Tome VIII Proposition de structuration d'un réseau d'acquisition de références et de démonstration

✧ Rappel concernant le réseau national d'expérimentation fruits et légumes

Page 34 du tome VIII : les auteurs font référence à "l'audit réalisé au cours de l'été 2008 par le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux" et reprennent des propositions de ce rapport.

La réflexion du Ministère en charge de l'agriculture sur l'expérimentation fruitière et légumière, a été menée indépendamment de l'étude Ecophyto R&D et est encore en cours.

La reprise partielle d'éléments concernant la structuration des réseaux d'expérimentation n'engage donc que les auteurs.

Nous rappelons que la mission de coordination du réseau d'expérimentation fruits et légumes relève du Ctifl. Cette mission, inscrite dans ses statuts, se traduit à la fois par l'animation de groupes de travail nationaux associant les stations régionales fruits et légumes qui sont des entités administratives distinctes, et par l'encadrement technique formalisés par conventions d'un certain nombre d'entre elles, en affectant des ingénieurs Ctifl responsables techniques des stations.

✧ Inventaire des dispositifs existants

Si l'état des lieux des dispositifs qui a été élaboré par l'INRA nous semble incomplet, nous pouvons admettre qu'il y a à ce jour assez peu de dispositifs expérimentaux conçus pour et dédiés à l'étude des systèmes de culture qui permettent de renseigner l'ensemble des indicateurs envisagés (techniques, économiques, environnementaux).

La lourdeur, le coût et la faible capacité à intégrer ou transférer les démarches d'innovation technique de ces dispositifs, tels qu'ils sont conçus aujourd'hui, en constituent la principale raison.

Le Ctifl ne partage pas l'analyse des auteurs qui considèrent que les dispositifs existants n'intègrent pas l'approche systémique. En effet, dans la majorité des situations en fruits et légumes, les dispositifs expérimentaux qui s'affichent factoriels, sont en réalité appliqués dans des systèmes de cultures intégrant déjà plusieurs techniques alternatives.

✧ Propositions relatives aux dispositifs EXPEcophyto et DECI-Ecophyto

Avant d'envisager la mise en place de nouveaux dispositifs expérimentaux, il nous semble qu'une meilleure caractérisation et valorisation des dispositifs existants pourrait certainement apporter des réponses rapides et facilement utilisables par les producteurs de fruits et légumes.

Les dispositifs systèmes ne doivent en aucun cas constituer l'unique priorité des moyens d'expérimentation.

La disponibilité de "briques élémentaires" validées doit être effective pour envisager la conception de nouveaux systèmes, à étudier par la suite.

Dissocier DECI-Ecophyto d'EXPEcophyto risque d'être contreproductif. Ce d'autant plus que les auteurs prévoient un système de financement par Appel à Projet, par nature aléatoire pour DECI, au contraire d'EXPE.

Nous regrettons que notre proposition exprimée dans le Groupe technique Réseau, ait été écartée par les auteurs, malgré le consensus qui s'était dégagé en réunion avec les experts Fruits et Légumes (INRA et Ctifl) du groupe.

✧ Système d'information

La mise en place d'une base de données susceptible d'accueillir toutes les filières ne doit pas être un passage obligé pour celles qui sont déjà dotées d'outils opérationnels. C'est le cas de la filière Fruits et Légumes, avec la base ORYX, dont les auteurs du rapport soulignent l'intérêt de l'existence dans l'état des lieux.

Il est suggéré de prendre en compte les structures de bases de données existantes, avant d'envisager le développement de nouveaux outils.

✧ Gouvernance

La gouvernance du dispositif doit être un système économe, s'appuyant sur les structurations existantes des instituts techniques, qui ont un véritable savoir-faire dans l'acquisition et la diffusion des références aux acteurs des filières, et ne pas venir amputer les moyens qui seront à allouer aux projets issus d'Ecophyto.

La gouvernance du dispositif doit aussi laisser une large place aux différents acteurs, dans une réelle concertation.

Devant le nombre et la nature des réserves et contradictions que nous formulons vis-à-vis du rapport de l'INRA, vous comprendrez qu'il nous soit impossible de valider les documents établis.

Nous vous demandons donc, à nouveau, de ne pas mentionner dans les documents de sortie de cette étude, le nom et le logo du Ctifl, ni le nom de ses agents. Le Ctifl ne peut apparaître qu'à titre "d'organisme consulté" dans le cadre d'Ecophyto R&D.

Nous voulons aussi réaffirmer que la situation des fruits et légumes doit être examinée avec exactitude et en tenant compte des nombreuses avancées déjà réalisées, à travers notamment la mise au point et le développement de la production fruitière et légumière intégrée.

Si le Ctifl poursuit ses efforts de recherche et expérimentation avec ses partenaires pour aller encore plus loin dans des systèmes économes en produits phytosanitaires, ses travaux ne font pas abstraction du marché et des attentes des consommateurs, que nous étudions par ailleurs. Nous déplorons à cet endroit que les seules propositions envisagées par les auteurs ignorent les données factuelles de marché et de comportements d'achat.

Le résultat de cet exercice reste pour nous inachevé et ne peut pas, en l'état, donner un éclairage pertinent sur les scénarii possibles en fruits et légumes, aux Ministères commanditaires.

Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)

1. Introduction

En réponse à la demande du Président du Comité d'Orientation Ecophyto R&D, Yves Le Bars, nous apportons certains éléments de réponse aux 6 points individualisés dans son courrier adressé au Président de l'IFV le 8 octobre dernier.

2. Contexte

L'IFV confirme la mobilisation de ses équipes eu égard aux objectifs fixés par les pouvoirs publics de réduire le recours aux intrants phytosanitaires de 50% si possible dans les dix ans qui viennent. Il s'agit d'aboutir dans la mise au point de systèmes de culture viticole permettant de tenir cet objectif dans des conditions techniques et économiques maîtrisées. Cet engagement sera bien évidemment consenti en lien étroit avec les équipes de recherche amont, INRA, Cemagref, Universités et les équipes de développement, des chambres d'agriculture et Interprofessions en particulier.

3. Le cahier d'acteur IFV

3.1. Niveau de rupture à aborder

Comme précisé dans le courrier commun adressé par l'Acta à Mr Le Bars, dans le cas de la viticulture, les dispositifs de niveau 1 concernant entre autres les outils de prévision des risques pathogènes, l'optimisation des conditions et doses de pulvérisation nous paraissent pouvoir contribuer de façon très significative à l'objectif de réduction fixé. Un effort doit donc être maintenu sur ces dispositifs permettant de finaliser la validation de ces techniques.

A contrario, le maintien de moyens sur ces dispositifs n'est pas antinomique d'investissements sur l'expérimentation et la validation de systèmes de culture viticoles innovants de niveau 2 associant performances agronomiques et économiques à une faible utilisation d'intrants phytosanitaires. Cet objet justifie d'ailleurs le dépôt d'une manifestation d'intérêt, puis nous l'espérons d'un projet construit en lien avec l'INRA et plusieurs chambres d'agriculture dans le cadre de l'AAP Casdar 2010 (projet Ecoviti). Les approches combinées sur niveaux 1 et 2 nous paraissent évidemment complémentaires.

3.2 Echancier de réduction des intrants phytosanitaires

Nous ne sommes pas en mesure à ce jour de répondre précisément à la question posée (possibilités dès 2011).

Nous concevons l'effort expérimental et démonstratif à conduire dans la durée qui nous est laissée (10 ans).

Les résultats que nous obtiendrons seront validés sur des millésimes de profils épidémiques sans doute très différents. Ils nous paraissent à terme devoir être moyennés sans doute sur une durée optimale de 5 années successives. Ce qui permettrait à la fois de juger de l'atteinte ou non des objectifs de réduction quantitative des intrants fixés tout en prenant en compte la variabilité de fait imposée par les conditions naturelles d'exercice de l'activité viticole.

3.3 Les leviers d'action complémentaires à mobiliser par les pouvoirs publics

Un premier levier est de conforter de façon significative les efforts de recherche permettant de palier les impasses techniques nombreuses limitant à ce jour nos souhaits de réduction des intrants phytosanitaires.

En particulier, l'absence de méthodes alternatives à la protection fongicide classique s'avère très pénalisante, les applications fongicides représentant environ 80% des intrants phytos en viticulture.

Par ailleurs, constat a été fait du peu de références concernant l'approche de systèmes de production intégrés combinant les techniques et méthodes optimales de protection en viticulture. La constitution de réseaux ayant cet objectif est demandée dans le rapport Ecophyto R&D, mais ne pourra être efficace que si des moyens logistiques significatifs en permettent le fonctionnement optimal dans la durée.

Enfin il convient d'être conscient des risques de pertes significatives de récolte et de revenu pour les viticulteurs qui accueilleront les expérimentations-démonstrations et plus largement la communauté des producteurs en cas de réductions trop systématiques lors de millésimes à risque sanitaire élevé.

Dans ce dernier cas, les compensations publiques de revenus seraient-elles supportables pour le contribuable ? Nous posons la question tout en sachant qu'il ne nous revient pas d'y répondre.

3.4. Appréciation sur les cahiers des charges pour la constitution du réseau d'élaboration et de diffusion de références

Nous renvoyons au courrier adressé par l'Acta à Mr Le Bars, ses termes ayant été concertés entre Instituts. Ces remarques faites ne préjugent en rien de l'implication de l'IFV dans les réseaux expérimentaux et démonstratifs proposés, mais relèvent différents points nous ayant paru essentiels dans l'atteinte finale des objectifs fixés.

Il s'agit de se ménager les étapes intermédiaires, nécessaires à la construction progressive et solide de références ouvrant de réelles perspectives.

Nous attirons également votre attention sur la lourdeur de gestion des outils "base de données" et "systèmes d'information" annoncés de niveau national et inter-cultures...

Par ailleurs il ne faut pas négliger, nous semble-t-il, le travail restant nécessaire à la définition des indicateurs d'ordres multiples, régulièrement annoncés dans le rapport mais demeurant des plus flous.

3.5. Niveau d'implication de l'IFV dans le réseau

Cette implication est en cours de définition, mais vient de faire l'objet d'une approche plus précise en lien avec une manifestation d'intérêt déposée par notre Institut en réponse à l'AAP Casdar 2010, ce en lien avec nos partenaires INRA, Chambres d'Agriculture et Interprofessions.

Le projet Ecoviti "concevoir en partenariat une ECOviculture ECONomiquement viable et ECOlogiquement responsable par rapport aux pesticides" se propose de formaliser et mettre en œuvre une méthode de conception et de développement de systèmes viticoles performants à bas niveaux d'intrants, de mettre en place un réseau national de parcelles et d'exploitations pour les expérimenter, qui pourra appuyer le déploiement pour le Ministère de l'Agriculture des réseaux ECOPHYTO.

Le projet recouvre la conception, la validation expérimentale et la diffusion de ces systèmes de culture. La démarche de prototypage combinant savoirs experts et expérimentation, déjà testée dans d'autres filières et dans d'autres pays, a été choisie pour répondre à cet objectif.

Ces sites serviront de support pour la formation et la diffusion des protocoles et des références auprès des professionnels et des enseignants pour le développement agricole.

Sans rentrer dans le détail de ce projet, il s'appuierait sur la mise en place de plateformes expérimentales permettant la mise en test de stratégies dites de "rupture" avec prise de risques éventuellement significative dans la baisse des intrants phytosanitaires.

Par ailleurs, la prise en compte de l'échelle de l'exploitation étant essentielle, une phase de test d'adaptation des systèmes expérimentés serait également mise en œuvre au niveau d'exploitations volontaires "dites" de référence.

En parallèle, l'Institut serait porteur d'une thèse Cifre sur l'approche de systèmes faiblement consommateur d'intrants en viticulture dont la définition est en cours avec l'UMR System - INRA de Montpellier.

Au-delà, les groupes de réflexion Profession/Recherche mis en place pour définir les projets ci-dessus s'attachent à une esquisse globale des dispositifs et réseaux d'expérimentation-démonstration concourant à remplir les objectifs Ecophyto 2018.

En effet une préoccupation de l'ensemble des partenaires mobilisés est d'aboutir à une optimisation de ces dispositifs basée sur la complémentarité des compétences et des acteurs, y compris sur le plan territorial (important dans la filière viticole). Notre souhait conjoint est d'éviter la dispersion alors que nous sommes tous sollicités à de multiples niveaux sensés concourir aux mêmes objectifs !

Cette réflexion devait se développer au cours du premier trimestre 2010, sur les différentes composantes de la problématique Ecophyto : EXPE, DECI, FERME.

Les récentes sollicitations pour décider de l'engagement de tests en fermes dès 2010, ce d'ici la fin de l'année, nous prend donc de court...

3.6. Scénario a priori optimal

Nous renvoyons au chapitre précédent, par rapport au souhait d'une réflexion "amont" suffisante, permettant d'optimiser les investissements respectifs de l'IFV et des partenaires concernés. A ce titre, nous faisons remarquer que le rapport Ecophyto n'étant toujours pas publié, on nous demande déjà de nous engager sur des conclusions qui restent non officielles.

Sans vouloir être formalistes, et de fait au courant dans la mesure où l'IFV a été associé aux travaux de réflexion des groupes Ecophyto volet 1 "Viticulture" et volet 2 "Réseaux", l'ordre logique des choses nous paraît néanmoins "discutable".

Nous sommes conscients qu'il n'y a pas de temps à perdre pour tenir l'objectif fixé ; cependant la mobilisation générale souhaitée se doit d'intervenir en ménageant la concertation nécessaire entre partenaires de notre filière, de fait dispersés dans le tissu géographique de nos différentes régions viticoles.

4. Conclusion

Le cahier d'acteur ci-dessus présenté n'est donc pas complètement finalisé.

Il le sera à la fin du 1^{er} trimestre 2010.

Les orientations stratégiques pour notre Institut et la filière sont cependant d'ores et déjà tracées. Elles nous semblent correspondre, au moins pour l'essentiel, aux propositions du rapport Ecophyto.

En fonction des remarques qui nous seraient faites, des compléments ou des précisions pourraient être apportés.

ACTEURS ECONOMIQUES

Coop de France fédère l'ensemble des coopératives agricoles françaises. Les coopératives, qui sont très impliquées dans le conseil technique aux agriculteurs, la commercialisation et la transformation des produits agricoles, souhaitent contribuer à l'élaboration de réponses concrètes aux attentes exprimées à l'occasion du Grenelle de l'environnement en matière de pratiques agricoles, et notamment d'utilisation de produits phytosanitaires.

La charte du conseil signée par 140 coopératives représentant 2 400 conseillers témoigne de leur engagement pour développer avec leurs adhérents une agriculture durable.

Coop de France a participé à l'ensemble des travaux du "comop" Ecophyto 2018 et a délégué à InVivo le suivi de ceux du groupe de travail Ecophyto R&D. Par ailleurs, plusieurs coopératives ont été rencontrées par les personnes en charge de l'expertise *Ecophyto R&D* conduite par l'INRA. Ces dernières ont pu constater leur implication dans la recherche permanente de techniques optimisées en matière de respect de l'environnement.

Ces échanges ont montré tout l'intérêt que nous portons à la démarche Ecophyto R&D, y compris dans une approche très opérationnelle.

Coop de France entend donc apporter sa contribution à la mise en œuvre du plan Ecophyto en participant à la mise au point et à la diffusion de techniques culturales économes en produits phytosanitaires.

Toutefois, Coop de France entend prendre en compte, dans une démarche de développement durable, un jeu de contraintes plus large qui intègre :

- La défense du revenu agricole de nos adhérents agriculteurs;
- La limitation de l'impact de l'activité agricole sur l'environnement, notamment en matière de qualité de l'eau;
- Le respect de la qualité sanitaire des produits;
- La réponse à la demande des marchés, tant en terme de prix, de diversité que de qualité.

C'est pourquoi nous proposons les orientations suivantes :

- Valider scientifiquement et par des essais de terrain les techniques alternatives actuellement identifiées avant de les proposer à grande échelle : expérimenter d'abord, pour démontrer avant de diffuser.
- Poursuivre les efforts en matière de raisonnement des interventions sur les parcelles, notamment par le développement des OAD.
- Veiller à ce que les produits issus de ces techniques répondent aux attentes des différents acteurs du marché (transformateurs, distributeurs et consommateurs), tant en quantité qu'en qualité.
- S'orienter vers une réduction "intelligente" (modulée, proportionnée, ciblée...) de l'utilisation des produits phytosanitaires c'est-à-dire au service de la réduction de l'impact environnemental.

1. Valider scientifiquement les itinéraires économes en intrants

Parmi les itinéraires économes en phytosanitaires identifiés dans le cadre des travaux Ecophyto R&D, il apparaît que plusieurs d'entre eux nécessitent, avant diffusion, des travaux d'expérimentation complémentaires, la preuve de leur efficacité n'étant pas établie. Ce point a d'ailleurs été souligné à plusieurs reprises par les représentants des instituts techniques en se basant sur des résultats d'essais concordants, ainsi que par plusieurs coopératives qui ont réalisé des essais.

Il nous semble important en particulier que des résultats obtenus en milieu limitant ne soient pas extrapolés à tout type de milieu.

C'est pourquoi les coopératives sont volontaires pour mener des expérimentations afin de valider ou d'invalider, en fonction des différents contextes agro-pédo-climatiques, les itinéraires proposés et diffuser auprès des agriculteurs celles qui permettent de concilier la réduction de l'usage des phytosanitaires avec le maintien et la régularité du revenu. Il importe donc de ne pas conduire à une dégradation excessive des rendements ni à un accroissement de leur variabilité. A l'heure où le législateur se préoccupe à juste titre de limiter les risques économiques en agriculture au travers de la Loi de Modernisation de l'Agriculture, il est important de ne pas ajouter un facteur de risque supplémentaire.

En conséquence les coopératives sont candidates à la participation à un réseau d'expérimentation mais considèrent qu'il est prématuré de mettre en place un réseau de fermes de démonstration, tout au moins jusqu'à la validation des itinéraires techniques. Parmi les annexes à ce cahier d'acteur figure une analyse plus détaillée, préparée par InVivo, des itinéraires économes en phytosanitaires.

2. Poursuivre les efforts en matière de raisonnement des interventions

Contrairement à l'opinion exprimée dans le document de travail "Ecophyto R&D, vers des systèmes de culture économes en produits phytosanitaires" Coop de France considère que le raisonnement de la conduite culturale est un axe qui doit être privilégié et amplifié à l'aide de nouveaux outils d'aide à la décision (OAD).

Les expériences montrent que ces outils permettent de réduire significativement l'utilisation des intrants sans réduire leur efficacité, voire en l'améliorant.

Toutefois, la marge de progrès est encore importante par la mise au point de nouveaux outils qui permettrait de couvrir plus de parasites.

L'INRA s'est jusqu'à présent peu investi dans ce champ d'innovation qui est resté l'apanage des instituts techniques. Il serait souhaitable que cet axe soit également privilégié par la recherche publique.

3. Répondre aux attentes du marché

Pour les coopératives il est primordial que la recherche d'une moindre utilisation de produits de protection des plantes ne se fasse pas au détriment de l'adaptation de la production aux attentes du marché et des consommateurs.

- Les itinéraires basés sur la culture de mélanges variétaux ou entre espèces, qui peuvent sembler intéressants "sur le papier", risquent de poser des problèmes en matière de commercialisation des produits, soit parce que le mélange ne correspond pas aux attentes des clients, soit parce qu'il est difficile d'en établir les caractéristiques (composition) lesquels sont indispensables à la valorisation d'un produit auprès de l'industrie, notamment de la nutrition animale.
- La qualité sanitaire doit impérativement être sauvegardée (maîtrise des fusarioses à l'origine de production de mycotoxines).
- Les caractéristiques (taux de protéines, critères technologiques) doivent permettre une adaptation des produits à une demande qualitative de plus en plus segmentée. Ainsi, le choix des variétés ne peut pas être fait uniquement en fonction des tolérances aux maladies, aux insectes, à la verse ou en fonction de comportement concurrentiel vis-à-vis des adventices mais doit également tenir compte des attentes qualitatives du marché. Or il s'avère qu'en l'état actuel du catalogue, en ce qui concerne le blé tendre, les variétés adaptées aux itinéraires économes en intrants sont majoritairement des variétés de moindre qualité boulangère.

4. Des itinéraires réduisant l'impact environnemental

Coop de France souhaite privilégier, à chaque fois que cela est possible, les démarches réduisant l'impact environnemental de l'activité agricole.

La réduction de l'usage des phytosanitaires doit être mise au service de cet objectif et non considérée comme une fin en soi.

C'est pourquoi il importe d'orienter cette réduction en priorité sur les parcelles et / ou les pratiques risquant de se traduire par un risque pour l'environnement et, au premier chef, de transfert dans les eaux.

La réduction uniforme et généralisée de l'usage des phytosanitaires risque d'avoir des conséquences négatives dans un certain nombre de situations en matière de revenu agricole et d'adaptation des produits au marché (en qualité et en quantité), sans bénéfice systématique pour l'environnement.

C'est pourquoi Coop de France souhaite que les réductions soient réalisées en suivant les principes suivants :

- Recherche de la réduction des impacts en adaptant les techniques aux milieux (les moyens existent, cf. *foot prints*)
- Analyse globale prenant en compte l'ensemble des aspects environnementaux y compris les émissions de gaz à effet de serre liés à la mécanisation. Ainsi, l'étude des systèmes basés sur un désherbage mécanique devra prendre en compte l'accroissement de la consommation de fuel.

Conclusion

- Les coopératives sont volontaires pour participer, aux côtés de l'INRA et des Instituts techniques, aux expérimentations de techniques culturales économes en produits phytosanitaires. Cependant la mise en œuvre de telles expérimentations génère pour les structures qui les réalisent des coûts non négligeables qu'il est nécessaire d'intégrer dans la réflexion.
- Les modèles issus de ces expérimentations devront être adaptés aux situations locales.
- L'expérimentation doit précéder la vulgarisation dans un processus progressif et pragmatique d'apprentissage et d'appropriation par les acteurs locaux.

En annexe : **Analyse détaillée du programme Ecophyto R&D réalisé par InVivo**

Coop de France

43 Rue Sedaine - CS 91115 - 75538 PARIS Cedex 11

Tél. : 01 44 17 57 00 - Fax : 01 48 06 52 08- mail : cdf@coopdefrance.coop – Site : www.coopdefrance.coop

Ecophyto R&D

Remarques sur le programme écoulé et contribution aux phases ultérieures

En tant que représentant technique de Coop de France, Union InVivo a participé aux travaux du Comité d'orientation EcoPhyto R&D, sans toutefois être associé aux travaux des différentes commissions techniques.

Nous avons apprécié la transparence des travaux, l'écoute entre les différentes parties représentées, la fidélité des comptes rendus, et la disponibilité des documents techniques qui nous a notamment permis de faire une lecture attentive du "Volet 1".

Bien que n'étant impliqué que dans un rôle technique au sein d'EcoPhyto R&D, Union InVivo souhaite faire part de ses propres remarques sur les travaux de ce comité et leur prolongement.

1. Bilan sur le programme EcoPhyto R&D écoulé

Les travaux d'EcoPhyto R&D sont fortement marqués par les grandes cultures, du fait même de leur part dans la consommation française. C'est pourquoi nous attacherons la plupart de nos commentaires à ces cultures.

Analyse du rapport agronomique initial en grande culture :

Les synthèses présentées dans ce rapport, cf. tableaux 53 et 54, pages 129 et 130 du document de travail intitulé : "ECOPHYTO R&D, vers des systèmes de culture économes en produits phytosanitaires – volet 1", suggèrent que la réduction des intrants est :

- réalisable car nombre de techniques sont déjà éprouvées
- n'entraînera de pertes de production que marginales, de l'ordre de 5%
- et se traduira pour les agriculteurs par un gain de marge/ha

Les pistes qui ont été présentées reposent sur le rapport agronomique initial "Volet 1" appellent plusieurs commentaires.

Le réseau d'expérimentation InVivo, ainsi que les enquêtes agronomiques que nous menons chaque année dans diverses régions naturelles nous donnent un pronostic très différent de l'intime conviction des experts consultés, exprimée dans les tableaux chiffrés et les commentaires qui les accompagnent.

En premier lieu, pour ce qui concerne le "niveau 1" dit agriculture raisonnée, nous contestons fermement, *"qu'une approche raisonnée (niveau1) conduise à une augmentation quasi systématique de l'utilisation des pesticides en France"*, et nos résultats ci-dessous le démontrent.

En deuxième lieu, pour le "niveau de rupture 2a", relatif à la généralisation des itinéraires techniques intégrés, les analyses de ce rapport par les experts techniques de nos différents réseaux d'expérimentation et de conseil pointent les remarques ci-dessous.

a- 1 En matière d'efficacité agronomique et économique du blé à bas intrants,

- Les itinéraires culturaux des références citées dans le rapport pour la culture du blé ne sont pas toujours représentatifs des pratiques actuelles :
 - C'est notamment le cas du réseau blés rustiques. Cf. annexe 1.
 - C'est aussi le cas des *"Huit fermes de grandes cultures engagées en production intégrée [qui] réduisent les pesticides sans baisse de marge"* Cf. annexe 2
- Les économies de coût semblent surestimées : cf. annexe 1 blés rustiques
- Les pertes de production du tableau de conclusion n°54 sont sous-estimées par rapport aux références citées, et aucun commentaire ne vient étayer les hypothèses justifiant cette sous-estimation. En effet, les réductions de productivité des itinéraires à bas intrants du réseau blés rustiques ou des huit fermes de l'Oise sont chiffrées dans l'analyse détaillée de ces expériences à 8% et 12%. Or, le tableau final propose une réduction de seulement 4%.

a- 2 Nombre de techniques exposées "à dire d'experts" méritent d'être soumises à une réelle évaluation scientifique. Par exemple :

- Dans les conclusions du réseau blés rustiques, la définition même de la rusticité des variétés sur laquelle est fondé le niveau de rupture 2a, est discutée. Cf. annexe 3
- Les commentaires sur les conséquences attendues ou la compatibilité des modifications d'itinéraires proposés en colza sont parfois incompatibles.
- Les meilleures techniques agronomiques disponibles ne semblent pas avoir été systématiquement employées dans certaines références citées, qu'il s'agisse de fertilisation azotée ou de protection fongicide. Cf. annexe 1.

a- 3 En matière de conseil :

La démarche qui sous-tend ce rapport : accepter des baisses de rendement s'ils ne génèrent pas de manque à gagner, est relativement malaisée : l'introduction, fut-elle acceptée par les agriculteurs, de facteurs limitant dans leurs itinéraires culturaux implique la renonciation à l'innovation dont l'intérêt ne pourra plus s'exprimer dans le cadre de leur exploitation. Cela ne revient-il pas à proposer à ces chefs d'entreprise d'accepter une régression de l'efficience de leurs systèmes culturaux ?

Un résultat plus immédiat en matière d'IFT pourrait probablement être obtenu en appliquant les acquis de l'agriculture raisonnée et les outils d'aide à la décision. Par exemple en protection fongicide des blés, la mise en œuvre des optima techniques générateurs d'économie de produit, facilitera l'acceptation de la réduction de pesticides proposée par EcoPhyto 2018. Cf. annexe 4 et 5.

Le développement généralisé des enregistrements informatiques dans les exploitations permet d'envisager un abaissement considérable des coûts relatifs au conseil, en mettant à la disposition des agriculteurs des outils d'aide au diagnostic et à la décision appuyés sur les moyens modernes d'échange d'information. Elle permet une meilleure prise en compte des situations agronomiques locales et une réactivité indispensable.

Les hypothèses présentées dans le rapport relèvent souvent de la reconception des itinéraires longue à démontrer. La priorité devrait être réservée à l'amélioration et à l'implémentation des outils de conseil déjà disponibles.

a- 4 En matière d'efficience environnementale des mesures proposées, si l'on considère que les deux paramètres les plus structurants à moyen terme pour l'agriculture sont la qualité de l'eau et les résidus pesticides sur les produits agricoles, il convient de relever que les modifications d'itinéraires culturaux proposées n'auront pas ou peu d'effet.

En effet, les réductions d'IFT envisagées portent essentiellement sur les fongicides, alors que la pollution des eaux par les pesticides est composée essentiellement par des herbicides, domaine dans lequel peu de propositions sont faites dans ce rapport. Dans le même temps, l'évolution des populations d'adventices entraîne un accroissement du nombre et du coût de ces traitements, mais aussi du risque en matière d'impact sur la qualité des eaux.

D'un autre côté en grandes cultures, les dépassements de résidus ont pour origine le traitement des denrées stockées. Aucune proposition n'est faite en ce domaine.

2. Implication dans la poursuite des travaux d'EcoPhyto

a- Poursuite du travail d'optimisation des intrants

Compte tenu des informations ci-dessus, la priorité sera de généraliser l'emploi des meilleures techniques disponibles, porteuses à la fois de rentabilité et d'économie d'intrants. L'implémentation des logiciels de stratégie de production et de protection des plantes du type de Phytres, permettra de soutenir la recherche par les agriculteurs et leurs conseillers, des optimisations techniquement accessibles.

Couplés à l'optimisation des systèmes de fertilisation, ces outils de pilotage de la protection des plantes portent à pression parasitaire comparable, un potentiel de réduction des pesticides de l'ordre de 15%.

b- Implication dans une phase ultérieure d'Ecophyto R&D

b-1 En protection des plantes

Il s'agit avant tout de valider les hypothèses scientifiques qui sous tendent les propositions techniques relatives aux niveaux de rupture. C'est pourquoi Union InVivo sera candidat pour mettre en place :

- Des travaux expérimentaux à l'échelle de l'exploitation tels que proposés dans le projet de réseau EXPEcopyto.
- Des tests de techniques alternatives notamment au sein de sa filiale Biotop et de ses réseaux d'expérimentation propres
- Ou pour participer à la mise au point d'OAD, objets de l'appel d'offre DECI-Ecopyto.

Par ailleurs, Union InVivo poursuivra

- L'amélioration de l'ergonomie et de la fiabilité des règles de décision proposées au réseau InVivo dans les logiciels de conseil. Leur disponibilité sera en particulier améliorée grâce aux technologies web.
- La mise en place et l'exploitation d'enquêtes culturelles, méthode particulièrement efficace pour étudier et comparer les systèmes de culture. En particulier, une analyse plus précise visera à caractériser les situations agronomiques dans lesquelles les agriculteurs considèrent que la pression parasitaire est plus importante, et justifie l'emploi de plus de pesticides.

b-2 Gérer et réduire la pollution du milieu

L'évaluation de l'impact environnemental individuel des pratiques culturales et la gestion collective des territoires sont deux éléments indispensables à une gestion plus durable de l'agriculture. Cf. annexe 8.

C'est pourquoi Union InVivo sera candidat pour s'inscrire dans une logique de recherche sur la modélisation des transferts de polluants dans le milieu, en matière de nitrates et de pesticides. Des études ont déjà été lancées à partir des connaissances établies telles que :

- la mesure de l'azote potentiellement minéralisable des sols,
- la modélisation des transferts de pesticides établie dans le cadre du programme européen Footprint,
- ou la description du fonctionnement hydrogéologique par des méthodes déjà éprouvées telles que Watermodel.

En conclusion

La réduction de l'emploi des pesticides complète les actions déjà engagées visant à l'amélioration de la protection de la santé des travailleurs par la mise en place des EPI et la formation des conseillers culture et des utilisateurs. Elle prolonge l'engagement des coopératives dans la récupération et l'élimination des emballages mise en œuvre au sein de ADIVALOR dont COOP de FRANCE et InVivo sont membres fondateurs.

Les coopératives sont engagées dans l'optimisation et la réduction des pesticides. La généralisation du savoir faire acquis en ce domaine doit permettre d'atteindre un objectif de réduction de 15 à 20%. Bien entendu, les pistes décrites dans les niveaux de rupture 2a des travaux des commissions techniques EcoPhyto R&D feront l'objet d'études au sein des dispositifs expérimentaux mis en place par l'organisation expérimentale inter coopératives.

En complément, InVivo souhaite concourir à la mise en place d'une politique environnementale fondée sur la réduction de l'impact individuel, coordonnée avec une approche territoriale. A partir des enregistrements disponibles éventuellement complétés, l'évaluation de l'impact environnemental semble en effet possible à moyen terme.

Fortement impliquées dans le développement de leurs territoires, les coopératives souhaitent être impliquées dans l'action au sein des bassins d'alimentation de captage prioritaire, du diagnostic de situation, à la conception et la mise en œuvre des plans d'action.

InVivo

83 avenue de la Grande Armée - 75782 Paris Cedex 16
Tél. 01 40 66 22 22- Fax : 01 45 00 71 28 – Site : www.invivo-group.com

Annexe 1

Réseau blé rustique

L'itinéraire de référence ITK2 n'est pas représentatif des pratiques normales des agriculteurs de la ferme France :

Le rapport expérimental précise en effet :

- Il est majoritairement implanté dans des régions agronomiques à potentiel limité pour le blé : le Poitou Charente, et la Bretagne.
- La protection fongicide de l'itinéraire de référence ITK2 est limitée : le tableau des règles de décision précise en effet : *"La/ quasi-totalité des conseillers préconise [pour cet ITK 2] un seul traitement pour les variétés sensibles"*. Ce n'est bien évidemment pas la pratique habituelle des agriculteurs. La comparaison ne porte donc pas sur la comparaison entre l'itinéraire cultural actuel des agriculteurs, et un itinéraire à bas intrants, mais sur deux modalités d'itinéraires à bas intrants.

L'itinéraire de référence ITK2 n'est pas non plus représentatif des meilleures pratiques agronomiques actuellement disponibles :

- En matière de protection contre les maladies, il est étonnant de n'avoir pas eu recours aux modèles épidémiologiques actuellement disponibles, comme Presept. Nos essais démontrent que le décalage de quelques jours (1 semaine à 10 jours) permet à la fois de renforcer considérablement l'efficacité des traitements mais aussi, en mesurant l'absence de risque maladie, d'économiser un traitement si le modèle diagnostique une absence de risque : cf. résultat ci-joint du pool technique en 2009 relatif au contrôle de pertinence de la déclinaison de Presept en outil d'aide à la décision, Sépale. Cette approche objective fondée sur la modélisation permet progressivement d'élaborer des règles de décision de plus en plus efficaces et donc de plus en plus acceptées par les agriculteurs. Cf. résultats de consommation en fongicides d'une coopérative du centre de la France : Epis Centre.
- En matière de fertilisation, le pilotage de la fertilisation azotée notamment des apports en fin montaison permet d'améliorer nettement l'efficacité de l'azote et de réduire le solde azoté. L'application systématique dans l'ITK 3, de 40 unités au stade gonflement représente d'ailleurs un risque environnemental qu'il peut être inutile de prendre si la minéralisation du sol est suffisante. Il est notoire que les moyens pour évaluer ce phénomène à grande échelle et pour chacune des parcelles sont disponibles et efficaces. N'est-il pas regrettable de ne pas les avoir mis en œuvre à la fois dans ITK2 et ITK3 ?

Le calcul de marge est fortement impacté par la stratégie de semis (semences de ferme ou semences certifiées) : 30% des économies d'intrants

Le résultat en marge brute des itinéraires blés rustiques repose sur la comparaison avec des itinéraires habituels utilisant systématiquement des semences certifiées. La pratique habituelle qui repose sur une utilisation de semences de ferme de 50%. Cela réduirait les différences de coûts constatés de 30%.

En effet, le coût des intrants peut être déduit des marges sur intrants présentées dans le tableau 14 "Blés rustiques" de la page 30. Il ressort à 438 €/ha pour Niveau 1 Orvantis et 330 €/ha pour niveau 2 Caphorn.

Faute de précision dans ce texte, ce différentiel de coût de 108€ pourrait être décomposé en :

1 IFT fongicide économisé :	48€	incluant le coût du passage
0,3 régulateur :	8€	idem
30 unités d'azote	24€	3 unités / quintal
Semences certifiées	35€	40% d'économie semences certif.
Total :	115€/ha	

A dose pleine, les semences certifiées représentent un coût de 89€/ha. Mais dans la pratique habituelle, à l'échelle de l'exploitation, les agriculteurs utilisent pour moitié des semences de ferme dont le coût est nettement inférieur. Il peut être estimé à 31 €/ha. Soit compte tenu de la répartition 50-50 des semences de ferme et certifiées, une dépense moyenne au semis de 60€/ha à comparer au même poste ITK3 : 53 €/ha. (89 – 35€), soit une réduction du poste semence de 7€ au lieu de 35€.

La réduction du coût en intrants de l'ITK3 n'est en réalité que de 87 €/ha, à comparer aux 115€ ci-dessus ou aux 108 estimés par les experts du rapport.

Au-delà du calcul comptable, les peuplements trop denses sont effectivement inutiles voire nuisibles. Nombre d'observations en enquête notamment, montrent un accroissement des rendements moyens avec la réduction des densités de semis. L'incidence sur la vitesse de développement des maladies ou leur nuisibilité n'a, à notre connaissance, fait l'objet d'aucune modélisation utilisée en pratique. Il convient alors de se poser la question : qu'auraient donné les règles de décision de l'ITK2 sur ce peuplement réduit ?

Annexe 2

Cas des huit fermes de l'Oise

Le résultat a été publié dans le courrier de l'environnement de l'INRA en juillet 09 : Il convient de noter que ces fermes avaient, pour cette culture, dès le départ de l'étude :

- Un système agronomique moins efficient que la moyenne relevée dans l'enquête CA-CER de la même région: -11 q /ha
- Une moindre rentabilité : la marge brute est abaissée de 15% par rapport à celle qui a été relevée dans l'enquête du même département, soit une centaine d'euros par hectare.

Ces différences pourraient être expliquées :

- par un différentiel dans le potentiel des terres, mais il eut fallu alors exploiter et à tout le moins discuter ce point, et limiter les conclusions à l'adaptation de l'utilisation de moins d'intrants aux situations à potentiel agronomique limité.
- ou si les milieux sont comparables, ce qui semble être le cas, être attribuées au fait que ces exploitations étaient déjà engagées dans une stratégie blé à bas intrants dès le début de l'étude.

Les travaux menés pendant 4 campagnes n'ont pas permis de réduire ces écarts d'efficience agronomique et économique.

Annexe 3

Rusticité des variétés de blé

La valorisation de la rusticité des variétés dans la pratique reste à préciser

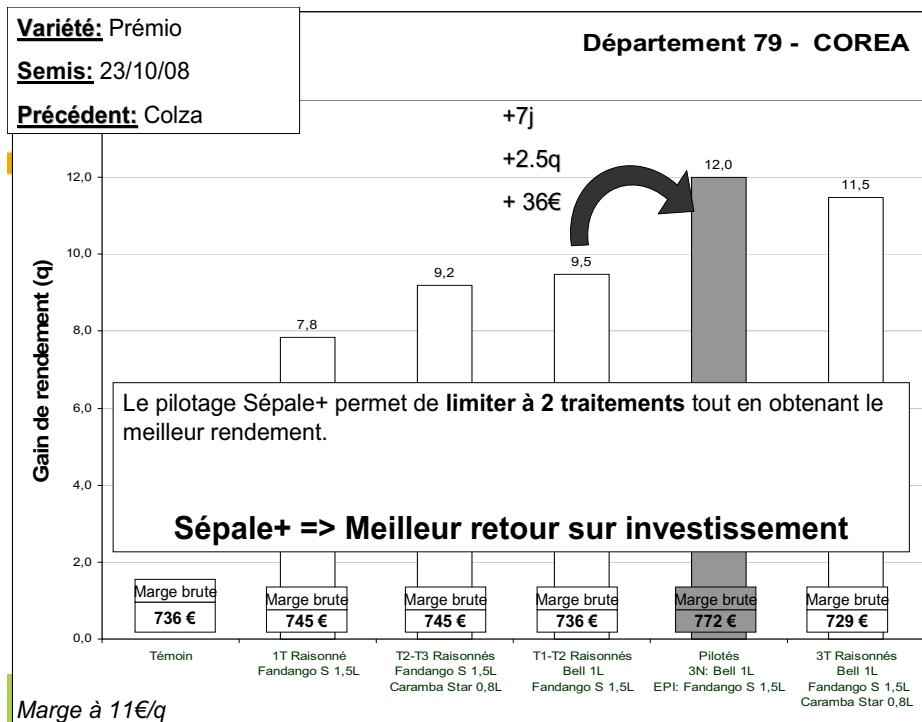
- Les auteurs du réseau blés rustiques discutent dans leurs conclusions la définition même de la rusticité :
"... Orvantis, introduite dans le réseau pour servir de témoin d'inadaptation à une baisse des intrants s'est révélée la plus rustique des variétés testées !"
- Les variétés dites résistantes peuvent avoir une réponse aux fongicides comparable à celle des variétés plus sensibles :
Les résultats traité – non traité 2009 du réseau "Club des 5 Nord" dont nous avons connaissance à ce jour, portent sur des potentiels de rendement allant de 83 à 135 q/ha. Sur cette année à pression moyenne de maladie, les différences entre les parcelles traitées et non-traitées fongicides varient sur les 22 variétés testées de 13,8 à 22,9 q/ha.
Selon leur sensibilité à la septoriose, les gains liés aux traitements fongicides vont de 14 q/ha pour la variété la plus résistante (AO07119) à 18q/ha pour les variétés les plus sensibles de la liste (Apache et NSA 06-7026), et 19 q/ha pour les variétés de sensibilités intermédiaires.
Entre les situations, les différences de rendement moyen toutes variétés confondues varient de 9 à 28 q/ha. Mais elles ne sont pas corrélés au potentiel : pour l'essai dont le témoin a le plus faible rendement 54q/ha, le différentiel T – NT est de 22q/ha, tandis que dans l'essai dont le rendement non-traité est le plus fort 93q/ha, ce même différentiel est de 9q/ha.
- Une méthode fondée sur des corrélations statistiques peu significatives entre sensibilité variétale et rentabilité des fongicides risque d'être peu efficace pour ajuster l'investissement en protection des cultures au contexte de l'année. En effet, la marge sur intrants étant assez comparable entre traité et non traité, lorsque les prix du blé sont bas, les agriculteurs risquent d'adopter une attitude assurantielle en pariant sur le gain qui résulterait d'un bon rapport de prix entre le quintal de grains, et le coût d'un IFT.

Il devrait donc être plus efficace pour réduire les IFT de proposer aux agriculteurs un diagnostic utilisable au moment du traitement, fiable, peu coûteux et permettant de toucher un grand nombre d'agriculteurs en même temps. C'est pourquoi le réseau InVivo souhaite poursuivre la diffusion de modèles épidémiologiques utilisant les informations culturales qui sont déjà enregistrées dans les exploitations ou dans nos bases de données, et dont nous souhaiterions renforcer la pertinence en intégrant l'interaction développement des maladies et sensibilité variétale, ainsi que la simulation sur les prévisions météo.

Annexe 4

Contrôle de pertinence de la règle de décision Sépale / Presept.

Incidence de la date de traitement (en gris dans le schéma)

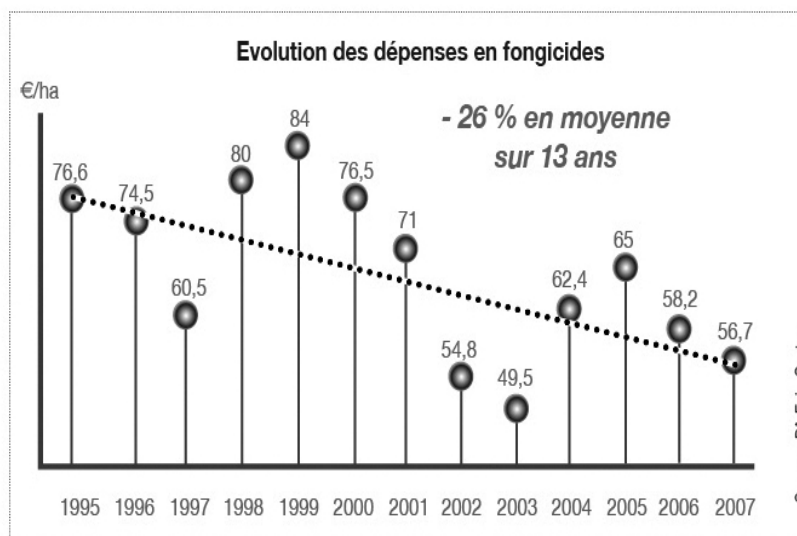


Annexe 5

Conseil modélisé Sépale

Incidence sur le coût de traitement

Le coût unitaire des produits a peu évolué sur la période. L'IFT a évolué sensiblement dans les mêmes proportions.
Source : EpisCentre



Annexe 6

Analyse du rapport sur les autres cultures

Caractériser les situations favorables aux bio agresseurs – quantifier leur développement

Les enquêtes agronomiques ou l'exploitation des bases de données enregistrées aux fins de traçabilité des productions ou des conseils permettent de décrire les pratiques actuelles, de mesurer l'expression locale des phénomènes agronomiques et leurs interactions. Dans les enquêtes culturelles menées chaque année à l'intérieur de petites régions, nous constatons l'indépendance entre le rendement et la quantité d'intrants employés. L'absence de lien statistique s'explique aisément, une parcelle "sale" désherbée retrouve le rendement d'une "propre" non désherbée, et dans la population, le rendement n'est bien entendu pas expliqué par le coût du désherbage. Pour décrire les situations agronomiques dans lesquelles, à potentiel comparable, les agriculteurs considèrent devoir employer plus d'intrants que les autres. Néanmoins, sur le plan méthodologique, nous manquons aujourd'hui d'indicateurs pertinents permettant de caractériser les situations dans lesquelles les bio-agresseurs contre lesquels la lutte chimique est adoptée sont plus virulents.

Nous souhaitons engager des études permettant aux agriculteurs de déterminer, voire de générer, de façon plus fiable les situations dans lesquelles ils pourront sans risque réduire leurs consommations d'intrants. Un accompagnement scientifique de l'INRA serait ici souhaitable pour élaborer plus avant les hypothèses à tester.

Orge d'hiver et de printemps

La modélisation épidémiologique fait cruellement défaut sur cette culture. Les propositions proposées semblent plus relever de "dire d'experts" que de résultats techniques avérés et répétables d'une année à l'autre.

D'ailleurs, les auteurs soulignent que le dispositif expérimental est très récent. Les résultats proposés doivent donc être pris avec circonspection. Les techniques restent à démontrer, sinon, comment expliquer que les agriculteurs n'aient pas déjà adopté des techniques qui se traduiraient par une augmentation de marges sur intrants de 20% ?

En particulier, les baisses d'IFT proposées portent ici sur la réduction des herbicides qui n'avaient pas été retenus pour le blé. Le développement de la herse étrille ne fait, dans le corps du chapitre, l'objet d'aucune référence. Il semble donc bien qu'il s'agisse ici d'hypothèses à étayer avant qu'elles ne soient proposées comme base de l'action gouvernementale.

Oléagineux

Les auteurs précisent eux mêmes que les IFT sont très variables sur les essais intégrés ou traités. La compatibilité des propositions techniques (semis précoce, phoma, élongation d'automne...) doit encore faire l'objet d'études et leur avantage environnemental respectif mérite d'être analysé. Y sont notamment envisagées des pratiques abandonnées pour des raisons environnementales comme la fertilisation azotée d'automne proposée ici avec des épandages d'effluents d'élevage.

Ils attirent l'attention sur l'incertitude des chiffres et des techniques présentés : les "*pertes s'échelonnent, en moyenne sur le réseau, jusqu'à 30% entre 0 et 10q/ha*" pour l'itinéraire intégré niveau 2a.

Dans nos enquêtes culturelles, contrairement aux céréales, en colza le rendement et la marge apparaissent parfois liés. Pour toutes ces raisons, les 13% de pertes de rendement évoqués dans le tableau 54, ainsi que le maintien des marges du niveau 2a proposé dans le tableau 30, nous semblent devoir être considérés avec circonspection.

Annexe 7

Réductions de pesticides déjà obtenues par le réseau InVivo en optimisant l'efficacité des programmes de fertilisation et de protection

En fertilisants : dès 1985 ont été mis au point les premiers logiciels d'optimisation de la fertilisation azotée : EPICLES pour optimiser les stratégies de fertilisation par culture, relayés par RAMSES et FARMSTAR pour le pilotage des apports azotés en cours de saison. Les conseils apportés ont permis de 98 à 2003 par exemple

- de réduire de 40% le solde azoté des colzas sur plus de 10 000ha dans le centre de la France sans remettre en cause la productivité et en améliorant la qualité de la graine,
- de proposer aux agriculteurs la méthode "RAMSES" de fertilisation azotée des blés avec un solde de +/- 10 unités /ha.
- de mesurer les résultats : ainsi la balance azotée mesurée en 2009 sur 450 000 hectares ressort à 20 unités, soit moins de la moitié de cet indicateur environnemental calculé pour la ferme France par l'OCDE pour 2002-2004.

En pesticides :

- Le réseau est de longue date engagé dans la mise au point et la préconisation de produits alternatifs pour la protection des cultures. Biotop, filiale d'InVivo, a homologué dès 1988 le trichogramme pour la lutte contre la pyrale du maïs. Sur les 100 000 hectares d'utilisation actuelle, plus de 70% sont préconisés par les coopératives du réseau. Sur d'autres cultures comme le pommier, les coopératives ont parmi les premiers distributeurs, adapté les conditions d'utilisation des phéromones contre le carpocapse des pommes. En céréales, elles ont largement participé au lancement du Iodis fongicide alternatif dont l'utilisation vise à réduire la dose des fongicides de synthèse.
- En ce qui concerne le pilotage des interventions, il convient par exemple, de souligner l'équipement en stations météo faites dans le sud-est, pour affiner les prévisions d'attaques de mildiou sur vigne. C'est ainsi que de 1997 à 2005, le nombre de traitements anti mildiou et oïdium, mesuré en enquêtes agronomiques, est tombé de 12,7 traitements à 6,8, soit une baisse de 66%. Néanmoins en 2008, année de forte pression mildiou, les viticulteurs qui ont continué de suivre les préconisations de la coopérative ont eu, selon l'enquête BVA sur la région, les meilleures protections, sans avoir eu recours à plus de traitements que le reste des viticulteurs.
- Le pilotage de la protection fongicide des blés est assuré par l'utilisation du logiciel "SEPALE +" bâti sur le modèle épidémiologique "Presept". Les résultats expérimentaux mettent en évidence une forte sensibilité à la date de traitement effective par rapport au top issu du logiciel : 0,6 q/ha/ jour de retard. L'application de cette méthode permet de réduire le nombre d'IFT fongicides de 11% sans perte de rendement.
- Conclusion générale sur les Outils d'Aide à la Décision : En mettant à la disposition des agriculteurs des outils de réflexion stratégique sur la protection des cultures et des avis de pilotage en temps réel, ceux-ci adoptent des techniques de plus en plus économes en intrants. La modélisation permet à la fois de fiabiliser les conseils, mais aussi d'en réduire considérablement le coût, rendant économiquement réaliste cette pratique de l'agriculture raisonnée, potentiellement plus respectueuse de l'environnement. A l'usage néanmoins, une difficulté demeure : l'adaptation des chantiers à la diversité des situations agronomiques tant en date d'intervention qu'en type de produit. Le matériel est actuellement peu adapté à des changements fréquents de produits. Aussi, dans la pratique, nous avons décidé de regrouper les différentes parcelles d'une même culture les plus semblables sur le plan sanitaire en 3 types maximum par exploitation, réduisant ainsi la difficulté d'organisation des chantiers.

Annexe 8

Pour une stratégie fondée sur le résultat environnemental

En matière environnementale, le bénéfice EcoPhyto pour l'eau et les résidus sur les aliments, ne risque-t-il pas d'être faible, voire nul ? Alors même que le bilan des évolutions agronomique qui sera fait dans 3 à 5 ans, devrait logiquement conclure à une réduction des pesticides de l'ordre de 15%. Dans ce cas, une remise en cause encore plus profonde de l'activité agricole serait inéluctable sans être pour autant justifiée.

Ne faut-il pas lancer des actions plus directement ciblées sur l'évaluation et la réduction de l'impact environnemental pour identifier et réduire de façon ciblée les pratiques polluantes, plutôt que de focaliser la recherche sur la réduction des moyens de production ?

Les études actuelles montrent clairement que la qualité "environnementale" des itinéraires de production, mesurée par l'IFT, ne pourrait que très difficilement générer un différentiel positif de prix des produits agricoles. Dans nombre de situations, cette stratégie risque même d'induire une réduction de la qualité des grains produits, qualité meunière, mycotoxines..., qui risque d'être un handicap compétitif fatal aux produits de la ferme France.

A contrario, nous manquons cruellement d'outils d'évaluation de l'impact environnemental individuel des pratiques agricoles sur le milieu. De ce fait, ni les agriculteurs, ni leurs conseillers ne disposent d'outils permettant de diagnostiquer la nécessité d'améliorer leurs pratiques. L'évaluation consensuelle des résultats atteints permettrait d'ouvrir la voie à un éventuel marché des aménités environnementales qui, à son tour, générerait une attention plus soutenue des agriculteurs à cet aspect de leur métier.

Fédération du Négoces Agricole (FNA)

1. Préambule et rappel du contexte

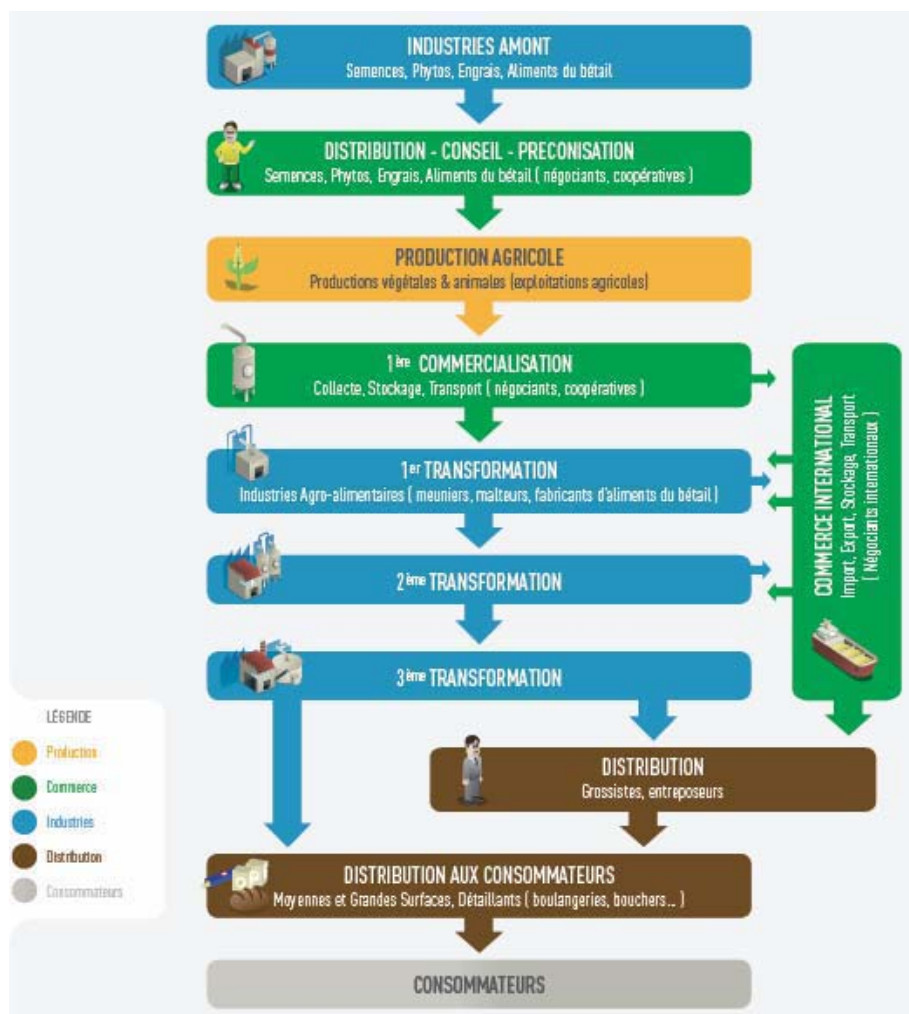
L'étude Ecophyto R&D s'inscrit dans le cadre de l'adoption du plan Ecophyto 2018 de réduction des usages de pesticides 2008-2018, suite au Grenelle de l'environnement.

A la fin de 2 années d'étude ECOPHYTO R&D, ponctuées par les huit réunions du Comité d'Orientation, le Président du comité souhaite recueillir les remarques et propositions des acteurs de ce processus. Le colloque de restitution finale de l'étude Ecophyto R&D est prévu le 28 janvier 2010.

A cette occasion, la FNA qui a participé aux travaux est sollicitée pour faire part de ses commentaires, remarques et propositions sous la forme proposée d'un cahier d'acteurs.

2. Présentation de notre métier et de nos activités

La Fédération du Négoces Agricole représente 400 entreprises de Négoces Agricole. Les entreprises de Négoces totalisent un chiffre d'affaire de 6 milliards d'euros et représentent 11 000 emplois en monde rural.



Nos entreprises sont d'abord apporteurs de solutions aux clients agriculteurs, via leurs activités de conseil-préconisation-distribution en agrofournitures et de commercialisation des grains. Grâce à leur expertise technique, elles les accompagnent dans le domaine de la commercialisation de leurs productions végétales agricoles, de la prévention des risques sanitaires et environnementaux, de la santé des végétaux et peuvent également leur apporter un appui administratif et réglementaire.

- **En amont des exploitations agricoles**, les entreprises de négoce agricole conseillent, préconisent et distribuent les produits d'agrofourniture (engrais, semences, produits phytopharmaceutiques, aliments du bétail).
- **En aval des exploitations agricoles**, elles sont responsables de la conservation et la première mise en marché des céréales et oléoprotéagineux à destination des premiers transformateurs (alimentation humaine, animale et non-alimentaire) et des exportateurs.

3. Ecophyto R&D et le Négoce Agricole

Nos entreprises assurent environ 40% de l'activité d'agrofournitures aux exploitants agricoles sur le territoire national. Cette part de marché est beaucoup plus importante dans certaines filières, notamment les grandes cultures et la viticulture examinées spécifiquement par l'étude R&D.

La réalité économique des 400 PME de Négoce, c'est :

- Des **champs d'essais et d'expérimentation** dans toute la France, allant jusqu'à l'accréditation Bonnes Pratiques d'Expérimentation (BPE),
- Des **observations régulièrement réalisées** par des techniciens terrain présents sur toutes les cultures majeures et mineures, notamment dans le cadre des Bulletins de Santé du Végétal (BSV),
- Des **conseils individuels** réalisés à la parcelle par 2800 techniciens terrain,
- Des **produits délivrés** conformément à la réglementation, en informant et sensibilisant les utilisateurs sur leur santé et le respect de l'environnement,
- Des **collectes des emballages vides** de produits phytos réalisés sur 2800 dépôts par 5000 magasiniers et personnels de silo.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la profession a eu la volonté dès 2006 de mettre en place une démarche volontaire de certification des entreprises de conseil/préconisation/distribution des produits phytopharmaceutiques. Nous sommes extrêmement impliqués dans la réforme de l'agrément des distributeurs de produits phytopharmaceutiques aux professionnels, en lien avec les services de l'Etat. **L'enregistrement du Conseil** ainsi que la certification des entreprises de distribution sur la base d'un référentiel constituant les principales innovations du futur agrément. Les fonctions de distribution-conseil-préconisation seront ainsi encadrées et contrôlables.

Enfin nos entreprises sont redevables de la **Redevance pour Pollution Diffuse** qui a remplacé la TGAP. Elles en assurent le paiement auprès des Agences de l'Eau ainsi que les déclarations qui y sont attachées. Le législateur dans la Loi sur l'Eau de 2006 leur a demandé d'une part de verser la redevance d'autre part de faire figurer sur la facture le montant de la redevance à titre pédagogique afin que l'agriculteur soit informé de la nature du produit qu'il utilise.

Enfin, il est à rappeler que les interventions de la FNA lors du ComOP Ecophyto 2018 notamment sur ces sujets sont publiques. Les entreprises de Négoce se positionnent comme des entreprises professionnelles et responsables vis-à-vis de leurs clients agriculteurs, de leurs clients de la transformation alimentaire, de leurs fournisseurs industriels et de la société civile.

* * * *

Ces rappels étant faits, nous sommes au regret de constater des erreurs de raisonnement d'instituts de recherche coupés de la réalité du terrain :

- La lecture des comptes-rendus du Comité d'orientation Ecophyto R&D montre qu'il n'est fait aucune mention du Négoce Agricole, à de rares exceptions près.
- Nous n'avons pas été auditionnés.

Partir sur des hypothèses fausses aboutira inexorablement à un raisonnement erroné, et à des conclusions inopérantes pour réduire durablement les impacts des produits phytos sur l'environnement. C'est pourtant un objectif partagé par le Négoce.

Nous alertons l'INRA sur le décalage croissant entre **la théorie agronomique** de la recherche publique française – censée éclairée de manière objective les pouvoirs publics et les acteurs – et **la réalité technique et économique** vécue par les opérateurs du terrain, comme les négociants.

Se nourrissant essentiellement de documentation pour ses rapports, nous invitons l'INRA à se tourner vers l'étude de l'INSEE "Dossier – Le commerce interentreprises dans la filière agroalimentaire" par Jacques Néfussi et Vincent Vicaire, qui apporte des informations objectives sur le rôle de nos entreprises.

Cette ignorance est d'autant plus marquante qu'une partie du financement des actions de recherche du plan Ecophyto est alimentée par la Redevance pour Pollutions Diffuses, payée par... les distributeurs (dont le Négocce).

En conclusion d'étape, les conditions ne sont pas réunies pour une réponse du Négocce aux 6 questions posées. Elles interviendront une fois que le schéma proposé par l'INRA sera corrigé et conforme à la réalité du terrain.

International Biocontrol Manufacturers' Association (IBMA)

Tout d'abord toutes nos félicitations au Président Le BARS et à toute l'équipe qui a travaillé sur cet important dossier.

Nous tenons à réaffirmer notre soutien à la démarche, aux analyses des groupes de travail; aux conclusions et aux axes de développement qui doivent permettre d'atteindre l'objectif d'Ecophyto 2018.

Pourtant nous nous permettons d'attirer votre attention sur 3 points susceptibles de réduire à néant tout le travail réalisé. Nous souhaitons aborder ces différents points dans un chapitre : "Comment réussir la réduction de l'utilisation de 50% des pesticides en France".

Comment réussir la réduction de l'utilisation de 50% des pesticides en France

Pour IBMA France, il est possible de réduire de 50% l'utilisation des pesticides dans un délai de 10 ans en développant et vulgarisant la protection intégrée et l'utilisation des produits de biocontrôle.

Qu'est ce qu'un produit de biocontrôle :

Le Biocontrôle vise à la protection des plantes en privilégiant l'utilisation de mécanismes et d'interactions naturels.

Le principe du Biocontrôle est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

Eléments essentiels des stratégies de Protection Intégrée *-IPM-* qui mettent en œuvre à la fois des produits de Biocontrôle, mais aussi des produits conventionnels de protection des plantes et toutes pratiques agronomiques ou culturales permettant une bonne gestion de la biodiversité, ils contribuent à la mise en œuvre de l'agriculture productive et durable, et au développement de l'agriculture biologique.

Le Biocontrôle comprend 4 familles de produits :

- Les macro-organismes : insectes auxiliaires, nématodes,
- Les micro-organismes : champignons, bactéries, virus,
- Les médiateurs chimiques : phéromones,
- Les substances naturelles : végétales, animales ou minérales.

Comment réussir :

- **Faciliter la mise sur le marché des produits de biocontrôle en améliorant la procédure d'évaluation des produits en vue de leur homologation**

Dans le chapitre "*Mettre à disposition des intrants favorables à la diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques*" (Cf. Annexe 1), Ecophyto 2018 prévoit "*de faciliter la mise sur le marché des produits alternatifs, notamment de biocontrôle*".

A ce jour, l'inscription d'une nouvelle substance active est une procédure longue et coûteuse. Or, la plupart des sociétés susceptibles de mettre en marché des nouvelles préparations de biocontrôle sont des sociétés qui se caractérisent souvent par des ressources financières limitées, une expérience réduite des procédures d'homologation et un besoin crucial de visibilité sur les délais précédant la mise en marché des produits.

De plus, les réglementations européennes et nationales actuelles ne permettent pas de bien prendre en compte les spécificités des substances et agents de biocontrôle lors des évaluations de risque et d'efficacité.

En effet, les exigences des Directives 91/414/CEE et 2001/36/CE ont été élaborées en se basant sur l'expérience et les risques connus des pesticides de synthèse. Les produits de biocontrôle ont des propriétés et des modes de comportement tels qu'ils ne peuvent souvent satisfaire aux exigences et procédures prévues par les textes. Il s'en suit des difficultés souvent insurmontables de constitution des dossiers par les demandeurs et d'examen par les instances nationales.

Proposition IBMA France : Nous proposons (comme cela a été fait en Angleterre et en Belgique) de mettre en place un coordinateur spécifique pour les produits de biocontrôle qui suivra le dossier, aidera et renseignera le pétitionnaire à chaque étape de l'évaluation du dossier.

Cette proposition permettra :

- de soumettre des dossiers plus conformes aux attentes des instances d'évaluation,
- de réduire les demandes de complément d'information en cours d'évaluation,
- *in fine*, de raccourcir la durée globale, le coût de l'évaluation et la mise sur le marché d'une gamme plus importantes de produits de biocontrôle.

Nous proposons également que la DGAL publie annuellement un indicateur du nombre de produits de biocontrôle homologués.

• **Lever les freins au développement du marché en valorisant les produits de biocontrôle**

Comme vous le savez, les produits de biocontrôle (macro-organismes, micro-organismes, médiateurs chimiques et substances naturelles) font partie de la gamme des moyens alternatifs aux pesticides chimiques. Leurs toxicités vis-à-vis de l'homme et de l'environnement sont faibles.

Mais, du fait de la même procédure d'homologation 91/414 et de l'article L253-1 du code rural les micro-organismes, les médiateurs chimiques et les substances naturelles sont classés produits phytopharmaceutiques dans la même catégorie que les pesticides chimiques.

De ce fait, les produits de biocontrôle se retrouvent légalement soumis à la réduction de 50% comme les pesticides chimiques.

En ce qui concerne les indicateurs NODU et QSA, le groupe de travail a décidé d'une catégorie particulière. Cette catégorie n'aura de sens que si elle permet de suivre le transfert des pesticides chimiques vers les solutions de biocontrôle. (cf. Annexe 1 - ECOPHYTO 2018 – Axe 1 – 1.2 – Action 4).

Mais pour les IFT, actuellement, aucun document n'indique clairement que les produits de biocontrôle n'entrent pas dans le calcul de l'IFT. Au contraire, à la lecture des textes sur la certification environnementale des exploitations agricoles, on peut remarquer que dans les moyens alternatifs seul les macro-organismes sont pris en compte. (cf. Annexe 2 – Certification...). Pour les micro-organismes, les médiateurs chimiques et les substances naturelles leur utilisation pénalise l'agriculteur puisqu'ils sont inclus dans son calcul d'IFT.

Il est donc impératif d'indiquer dans les textes que les micro-organismes, les médiateurs chimiques et les substances naturelles sont exclus des IFT.

• **Agir efficacement sur les acteurs de la réduction des pesticides**

Les vrais moteurs du changement seront la distribution agricole et la prescription. Ce sont eux qui doivent appliquer et faire appliquer le principe de substitution en engageant leur responsabilité de prescripteur technique et/ou commercial au travers d'une recommandation écrite (ordonnance "traçable"). Le non respect de ce principe de substitution ainsi que la prescription de produit en dehors de leur cadre légal d'usage devant être soumis à sanction (retrait de la licence) ce qui implique la mise en place d'un système de contrôle.

En résumé : Pour IBMA France, il est possible de réduire de 50% l'utilisation des pesticides dans un délai de 10 ans en développant et en vulgarisant la protection intégrée et l'utilisation des produits de biocontrôle.

Pourtant, nous nous permettons d'attirer votre attention sur 3 propositions indispensables et simples à mettre en place pour atteindre l'objectif :

1. Homologation : mettre en place un coordinateur spécifique pour les produits de biocontrôle qui suivra le dossier, aidera et renseignera le pétitionnaire à chaque étape de l'évaluation du dossier. Nous proposons également que la DGAL publie annuellement un indicateur du nombre de produits de biocontrôle homologués.
2. IFT : Il est impératif d'indiquer dans les textes que tous les moyens alternatifs aux pesticides chimiques (y compris : les micro-organismes, les médiateurs chimiques et les substances naturelles) doivent être exclus des IFT.
3. Prescription – Distribution : Faire respecter le principe de substitution et sanctionner (retrait de la licence) en cas d'infraction.

IBMA : International Biocontrol Manufacturers Association

Contact : Louis Damoiseau, Executive Committee Member - 6 rue Jules Ferry – 35430 La Ville Es Nonais -
Tél. 02 99 58 30 54 – Mobile : 06 30 33 55 20 - Mail : damoiseau.louis@orange.fr

Union de l'Industrie de la Protection des Plantes (UIPP)

Considérants méthodologiques

L'UIPP a apprécié de pouvoir participer aux travaux du Comité d'orientation de l'étude ECOPHYTO R&D (restitution des analyses, travaux d'experts dans une configuration "Grenelle") et à l'analyse du jeu d'acteurs, mais regrette de n'avoir pas été davantage impliquée dans les travaux des groupes d'experts techniques (expériences des équipes R&D des adhérents de l'UIPP).

Comme signalé à plusieurs reprises des interrogations subsistent pour l'UIPP en ce qui concerne les travaux du groupe productions (notamment sur les grandes cultures et en particulier le blé et le maïs) pour la représentativité des sources d'informations, l'exploitation des données, la modélisation à partir des niveaux de ruptures, et en conséquence les résultats en terme de marge.

Cette absence de solidité scientifique ou peu représentative doit entraîner une extrême prudence dans leur interprétation et le choix des scénarios à privilégier.

Il nous est apparu aussi que l'on ne pouvait pas toujours faire le distinguo entre "dires d'experts" et "études techniques réelles" ; par ailleurs au niveau de l'utilisation de l'IFT, présenté comme un indicateur fiable de la pression phytopharmaceutique, la référence à l'année 2006 et son utilisation nationale limitent les utilisations au niveau régional (ce qui a pourtant été acté au sein du groupe indicateurs de ECOPHYTO 2018) et biaisent les résultats en particulier pour l'agriculture raisonnée. De plus, cet indicateur de pression ne permet pas d'évaluer scientifiquement l'état des ressources naturelles, eau notamment, et doit être complété par une batterie d'indicateurs d'impacts.

Enfin, il serait nécessaire de mieux évaluer les conséquences d'une réduction de la production de 10%, 20% et 40% selon les niveaux de rupture sur l'activité économique de la France (PIB, emploi, balance commerciale).

Avant de répondre aux questions suggérées dans le courrier du Président LE BARS (8 octobre 2009) nous souhaitons donc revenir sur les limites de l'utilisation des résultats de l'étude ECOPHYTO R&D et préciser la posture UIPP pour la suite à donner.

Limites de l'utilisation des résultats (sur base document du 30 novembre)

A cette étape du processus, il nous semble risqué d'extrapoler rapidement les conclusions/recommandations du groupe de travail sans validation préalable des références techniques et prise en compte des autres informations disponibles au niveau des instituts techniques ou des structures de distribution ayant des équipes de recherche et développement et de compléter l'incidence des différents modes de production (scénarii de rupture) sur les aspects environnementaux et économiques (contribution au PIB, à la balance commerciale, à l'emploi...) : **les objectifs et modalités de mise en œuvre des réseaux EXPE, FERME et DECI devront donc être bien validés par les membres du Comité d'Orientation et pas uniquement par les membres des comités de pilotage.**

Posture UIPP pour la suite à donner

L'UIPP souhaite réitérer sa volonté et celle de ses adhérents de promouvoir activement la mise en oeuvre d'une agriculture compétitive et durable, basée sur des démarches de progrès construites à partir de données scientifiques et techniques avérées, validées et partagées.

Dans cette perspective de faire évoluer les références des modes de production "ECOPHYTO" et d'accélérer les démarches de progrès sur le terrain, l'UIPP est volontaire pour continuer de contribuer aux travaux collectifs sur les bases suivantes :

- La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques n'a de sens que si elle est compatible avec la performance environnementale et économique de la ferme France.
- Les outils de mesure de réduction de la dépendance des systèmes de production aux produits phytopharmaceutiques doivent tenir compte également de la qualité sanitaire des différentes productions végétales et, à ce titre, **une réduction**

arbitraire de 50% ne peut se suffire à elle-même comme objectif unique (objectif réducteur trop souvent repris pour caractériser les démarches ECOPHYTO).

- Valoriser, à court terme, les bénéfices multiples du mode de production "agriculture raisonnée", qui a commencé à faire ses preuves au niveau de l'exploitation, **et dont la diffusion aidée permettrait d'optimiser le recours aux intrants**, exprimés en quantité utilisée par unité produite.
- Contribuer aux travaux de recherche d'indicateurs de risques, indicateurs d'impact et indicateurs socio-économiques.
- Renforcer sur le terrain, sans attendre, l'optimisation, les pratiques mobilisant des technologies et des informations permettant le raisonnement des pratiques agricoles tels que les AOD (Outils d'aide à la Décision).
- Renforcer les dispositifs collectifs tels que les réseaux de surveillance du territoire (épidémiosurveillance, effets non intentionnels...).

Sur quel(s) niveau(x) de rupture doit porter en priorité l'action des pouvoirs publics ?

Pour l'UIPP, il n'existe pas "UN" modèle de production unique qui permette de concilier toutes les attentes des citoyens consommateurs et, en même temps, de "produire plus et mieux" : En effet, l'agriculture biologique présente des avantages dans des conditions bien précises mais restera un segment marginal (à ce titre les objectifs de 20% de SAU en bio à horizon 2020 paraissent particulièrement ambitieux. Le GRENELLE "à la lettre" conduira à des impasses sur certaines productions végétales (elles existent déjà sur certaines productions légumières et fruitières) ; c'est donc le modèle basé sur l'accélération du mode de production raisonné, ou encore le niveau 2 du dispositif agriculture à haute performance environnementale, qui doivent à nos yeux faire l'objet des priorités d'action.

Les pouvoirs publics doivent porter une attention particulière aux différents **périmètres concurrentiels** de la production : si les frontières nationales ont un sens en matière **d'utilisation** de produits phytopharmaceutiques, elles n'en ont pas lorsqu'il s'agit de **circulation et de consommation** de denrées agricoles (intra ou extra U.E) pour lesquelles les réglementations sont supra nationales. Une rupture non accompagnée de très importants moyens d'adaptation économique des filières de production conduirait à la délocalisation des productions les plus sensibles.

Niveau de réduction des utilisations : réduction à atteindre en 2011 ?

L'objectif de "réduire de 50% si possible, dans 10 ans, et moyennant la mise au point de méthodes alternatives" a été décliné et affiné ; le plan ECOPHYTO 2018 prévoit (Axe 1, actions 9 et 10) d'"élaborer et renseigner régulièrement d'ici 2012 des indicateurs de risques et d'impacts" ; les années 2007, 2008 et 2009 ont montré par ailleurs, alors que toute la filière agricole était sensibilisée aux orientations du GRENELLE, que des facteurs tels que l'économie de marché (prix des denrées agricoles), le climat (conditions météorologiques) ou simplement les surfaces cultivées (diminution significative des jachères) influençaient de manière significative les utilisations de produits phytopharmaceutiques. Pour tenir compte de ces variations interannuelles, des indicateurs glissants sur plusieurs années sont préférables, comme cela a été prévu au sein du groupe de travail indicateur d'ECOPHYTO 2018.

Il est donc difficile de fixer un objectif pour le NODU pour une année particulière, par exemple 2011, car un tel objectif pourrait être ou ne pas être atteint, de façon quasi aléatoire, indépendamment des efforts et moyens mis en œuvre.

Par contre, une clause de rendez vous en 2012 permettrait de faire un point sur les différents indicateurs (pression, impacts socio économiques..) et de prendre si besoin les mesures correctrices appropriées. Par ailleurs, ces indicateurs devront être mis en relation avec les niveaux de production.

Leviers d'action complémentaires à mobiliser par les pouvoirs publics (taxation, subventions, jeu d'acteurs...)

Le contexte agricole français a montré à plusieurs reprises par le passé que les contraintes imposées (taxes, impositions arbitraires) étaient à la fois pénalisantes et inefficaces pour l'accélération des démarches de progrès. Ceci a été aussi vérifié au Danemark, où, malgré des taxes particulièrement élevées, les objectifs de réduction des IFT n'ont pas été atteints (la baisse significative des utilisations est le fruit de la recherche phytopharmaceutique qui a substitué des produits utilisables à 1000g de matière active /ha par des produits utilisables à quelques dizaines de g/ha).

A l'inverse, un système de redevance dont le fruit de la collecte est attribué à la filière agricole pour développer les démarches "Bonnes Pratiques" ou inciter le développement de certains modes de production est plus impliquant et incitatif, dans la mesure où "assiette et taux de redevance" ne pénalisent pas de manière significative certains produits et/ou le montant collecté n'est pas détourné de son utilisation initiale. A cet égard, une attention particulière est à porter au dispositif actuel de redevance dont une partie est affectée à la mise en œuvre du plan ECOPHYTO 2018 alors que la redevance pour pollutions diffuses devait initialement être affectée aux Agences de l'Eau.

L'accélération des démarches de progrès doit passer par la mutualisation des ressources disponibles au niveau des différents acteurs, qu'il s'agisse de la recherche (publique et privée), des instituts techniques, des distributeurs, des chambres d'agriculture, des établissements publics (ONEMA par exemple) ou des services compétents des différents ministres ; à ce titre, les dispositifs Groupement d'Intérêt Scientifique, tels que le GIS PIC-LEG ou le GIS GC HP2E sont des initiatives à encourager pour la recherche

et le développement des méthodes compatibles avec les différents scénarii de rupture. L'UIPP est d'ailleurs membre associé du GIS GC HP2E.

Au niveau des leviers d'actions, la prise en compte et reconnaissance des mesures agro-environnementales permettant une modification des rotations (cultures intermédiaires sources de revenus pour les agriculteurs) permettraient aussi d'accélérer les progrès vers le scénario 2c.

Cahier des charges pour constitution du réseau d'élaboration et diffusion des références

De nombreuses initiatives existent à ce jour dans les domaines relatifs à la production agricole, à la biodiversité (réseaux FARRE, AGRIFAUNE, IBIS, AGERIS...); elles constituent déjà des bases solides pour compléter les travaux ECOPHYTO R&D et établir le cahier des charges conciliant économique, environnement et social. Une attention particulière sera portée à la cohérence des actions et objectifs ECOPHYTO 2018 (contribution de ECOPHYTO R&D aux actions ECOPHYTO 2018) et la directive 2009/128/CE relative à l'"*utilisation durable des pesticides*".

Niveau d'implication dans le réseau (FERME, EXPE, DECI...)

La mission première des adhérents de l'UIPP est la recherche, le développement, la mise en marché et l'accompagnement des solutions (produits phytopharmaceutiques, semences pour certains d'entre eux, outils d'aides à la décision, services) pour l'agriculture. Certains membres de l'UIPP développent des pratiques sur des réseaux de fermes spécifiques (AGERIS, BIODIVERSITE) et l'UIPP est partenaire de réseaux spécifiques (FARRE pour l'agriculture raisonnée); à ce titre, UIPP est volontaire pour s'impliquer dans certains réseaux comme EXPE ou FERME, après avoir pris connaissance des objectifs, modes de financement et gouvernance. De même, les expertises disponibles chez certains adhérents pourront être mises à disposition du réseau DECI, pour la mise au point des outils d'aide à la décision.

Scénario préféré

Ainsi que cela a été signalé tout au long des travaux du Comité d'orientation ECOPHYTO R&D, et avec les réserves signalées ci-dessus, l'UIPP reste engagé dans la promotion d'une agriculture durable qui permette à la France de maintenir le rang envié par beaucoup de pays au monde dans la compétition agroalimentaire.

Le scénario agriculture raisonnée (scénario 1) déployé de façon significative et mobilisant tous les acteurs de la filière permet d'atteindre cet objectif et a l'avantage, en accélérant les démarches de progrès de manière collective, de nous préparer à l'application d'un scénario de type 2a ou 2c (agriculture intégrée) sur certaines productions végétales, à l'horizon 2014 comme le stipule la directive 128/2009/CE.

Enfin, les travaux des différents groupe de travail et les résultats préliminaires obtenus ont validé qu'il faudrait du temps à la recherche et au développement pour trouver de nouvelles solutions (pas de temps moyen de 10 ans pour toute mise au point d'une innovation, qu'elle soit chimique ou naturelle) et que le concept de méthodes complémentaires était préférable au concept de méthodes alternatives.

SYNDICATS AGRICOLES



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Ecophyto R&D - Cahier d'acteur

Confédération Paysanne

Le document Ecophyto R&D présente des analyses et propositions très pertinentes sur la problématique de l'usage des pesticides en France. Il est cependant dommage que l'étude sur les jeux d'acteurs n'ait pu être finalisée et intégrée au rapport à ce jour. C'est un élément essentiel de la problématique, à savoir comment l'environnement technico-économique et professionnel est susceptible d'évoluer face à un tel changement de paradigme.

Les parties "utilisation des pesticides" et "analyse des niveaux de ruptures" apportent des approches précises et donnent, grâce au concept de niveaux de rupture, des outils d'analyses facilement appréhendables, avec les limites régulièrement posées par leurs auteurs. Néanmoins ces concepts nous semblent tout à fait opérationnels dans le cadre de réflexion proposée. Il serait intéressant d'avoir ce même type d'approche à différents niveaux d'échelle : une échelle plus grande (exemple : au niveau de quelques régions naturelles, voire d'exploitations) et une plus petite (au niveau de l'Union Européenne). L'existence de marges de progrès et leurs pertinences, corroborent les expériences de terrains que nous pouvons rencontrer à travers différents groupes (groupes d'agriculture paysanne, réseaux agriculture durable...), tout en mettant en évidence des limites techniques existantes à ce jour. L'effort de recherche ayant été assez faible en cette direction, on peut espérer que le cadre Ecophyto permette une très forte réorientation des "R&D" favorable à l'innovation dans le sens de la réduction des pesticides.

On peut regretter que les traitements de semences n'aient pas pu être pris en compte.

S'il paraît difficile d'établir un échéancier de réduction, il est clair que le niveau 2c doit tendre à devenir le "conventionnel" de 2018.

La partie "scénario de réduction d'usage" est un exercice difficile, mais extrêmement riche. Une nécessaire critique des hypothèses ne semble pas pouvoir remettre en cause le sens des conclusions dégagées par ce travail. Elles mettent clairement en évidence le fait qu'une réduction significative de l'usage des pesticides dans une proportion d'au moins quarante pour cent est réaliste, ceci sans nier l'évidence de difficultés plus ou moins importantes selon les secteurs d'activité (exemple : productions légumières) et la nécessité de mesures d'accompagnement. Les conséquences des changements de pratiques pourraient être davantage analysées selon les différences de tailles et de degrés de spécialisation des exploitations.

L'analyse des conséquences d'un scénario de taxation des pesticides et de subventions montre bien qu'une telle articulation peut fortement contribuer à atteindre l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement, tout en maintenant une situation budgétaire équilibrée pour les pouvoirs publics. Le rôle fondamental de la volonté et des choix de politique agricole est ainsi clairement explicité...

La structuration du "réseau d'acquisition de références et de démonstration" s'appuie sur des schémas qui ont montré leur pertinence. Même s'il les intègre quelque peu, il devrait faire une place plus importante aux travaux et acquis de différents groupes (agricultures durables, paysanne, bio...) précurseurs en matière de réduction de pesticides.

On peut s'interroger sur la taille du dispositif tel qu'envisagé à ce jour ; représente-t-il une réorientation suffisante de la recherche et du développement pour atteindre les objectifs fixés, ou ne devrait-il pas être encore plus conséquent ?

Confédération paysanne

104 rue Robespierre - 93170 BAGNOLET

Tél. 01 43 62 04 04 – Fax : 01 43 62 80 03 – Mail : contact@confederationpaysanne.fr



Coordination Rurale

En préambule, nous précisons que la Coordination Rurale a également rédigé une contribution annexée au Rapport du Comité Opérationnel Ecophyto 2018, du 17 juin 2008 présidé par Mr Guy Paillotin. Cette contribution a été de loin le plus fourni des documents annexés à ce rapport; elle comporte 28 propositions concrètes pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP).

Dans ce cahier d'acteur, rédigé 18 mois plus tard, la Coordination Rurale présente le fruit de sa réflexion nourrie des deux années de déroulement du processus ECOPHYTO. Syndicat d'agriculteurs indépendant, la CR souhaite remettre l'agronomie au cœur du métier d'agriculteur; elle expose ses attentes en matière d'économie et de politique agricole. Ce document est organisé en 6 points conformément à la demande du comité d'orientation.

1. Sur quel(s) niveau(x) de rupture doit porter en priorité l'action des pouvoirs publics ?

Si l'objectif du plan Ecophyto est réellement de diminuer de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires, le niveau de rupture, comme nous l'avons vu dans les réunions du comité R&D, est le niveau "2c" qui impose une remise en cause globale des systèmes de production, des rotations de cultures et donc des assolements.

Comment l'action des pouvoirs publics peut-elle faire tendre l'agriculture vers ce niveau ? Telle est la question qui préoccupe les agriculteurs de la CR.

L'application du bilan de santé de la PAC va se traduire en France par une diminution des aides dans le secteur des grandes cultures, secteur le plus important et qui utilise le plus gros volume de PPP. Une augmentation des aides pour compenser la diminution de l'utilisation des PPP n'est donc pas dans l'air du temps. De plus, les agriculteurs qui depuis près de 20 ans, ont mesuré les limites de ce système, ne veulent plus d'asservissement par les aides directes.

Si les agriculteurs doivent faire d'importants efforts, qui génèrent des coûts, pour réduire leur utilisation de PPP en modifiant leurs systèmes de production, ils ne veulent pas être taxés sur la consommation des 50% de PPP restants. Ceci s'apparenterait à une "double peine".

L'action des pouvoirs publics doit se concentrer principalement sur une évolution de la politique agricole commune de manière à ce que chaque production obtienne une rentabilité, permise par le prix de marché.

C'est une différence de protection tarifaire au niveau du GATT puis de l'OMC entre les céréales, les huiles végétales et les protéines qui a introduit une distorsion de prix et de concurrence entre les différentes cultures. Cette politique a incité à la monoculture du blé. De plus, les importations de soja à bas prix du continent américain ont concurrencé le développement de nos cultures d'oléagineux et de protéagineux et sont surtout responsables de la très forte réduction des surfaces en luzerne, une culture très écologique. Résultat : aujourd'hui l'UE importe 50% de ses huiles végétales, 80% de ses protéines végétales et elle est, par contre, excédentaire en blé.

Pour réduire de 50% l'utilisation des PPP, il est donc indispensable de réformer une PAC bancale et de diversifier nos productions pour allonger et rééquilibrer nos rotations.

2. Propositions en matière d'échéancier de réduction

Il faut tout d'abord renforcer les réseaux de référence pour pouvoir vérifier et valider sérieusement les niveaux de réduction. En effet, il y a encore trop peu de références pour pouvoir généraliser des résultats et étendre des pratiques au niveau national.

Ensuite, ce ne peut être qu'après la mise en place d'une meilleure PAC qui augmentera la palette des cultures réalisables d'un point de vue économique dans une région donnée, que les réductions proches du seuil de 50% pourront être mesurées sur de grandes zones.

Nous pensons que dans les 5 ans qui suivraient une bonne réforme de la PAC, l'objectif d'Ecophyto pourrait être atteint. Si cette réforme de la PAC intervient en 2013, l'objectif fixé pour 2018 peut être atteint ! Il reste à effectuer un travail important auprès de la Commission européenne, qui fait encore preuve d'autisme.

3. Les leviers d'actions complémentaires à mobiliser par les pouvoirs publics

Les points précédents étant posés, la Coordination Rurale considère le plan Ecophyto comme d'intérêt public. A ce titre, les propositions suivantes deviennent légitimes :

- La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) payée par les industriels a été transformée en une redevance pour pollution diffuse à la charge des agriculteurs. Au moment de l'arrêt de la TGAP, les prix des produits (hors redevance) n'ont pas baissé, comme on aurait pu s'y attendre. Cette évolution de la taxation s'est donc transformée en bonus pour les entreprises du secteur de l'agrochimie, et en une charge supplémentaire pour les exploitants agricoles. La CR estime que les industriels se retrouvent exonérés du financement du plan Ecophyto et demande à ce qu'il soit remédié à cette anomalie.
- Les procédures d'homologation (AMM) sont lourdes et coûteuses. La CR propose qu'elles soient allégées pour les produits non conventionnels ou alternatifs qui s'avèrent être efficaces et peu nocifs. Il faut également veiller à ce que ces alternatives ne soient pas étouffées par ceux qui n'ont aucun intérêt à les voir mises en œuvre (exemple des mélanges variétaux exposé dans la Contribution de la CR à Ecophyto).
- La CR suggère la mise en place d'une redevance Ecophyto à la charge des consommateurs desquels émane cette revendication d'une alimentation moins dépendante des pesticides. L'objectif serait de faire prendre conscience aux citoyens du coût réel engendré par une telle demande de modification des pratiques agricoles. Cette redevance pourrait être étendue à l'ensemble des produits alimentaires au travers d'un système comme la TVA qui permettrait de faire contribuer les produits importés cultivés sans usage restrictif de PPP. Cette contribution pourrait, par exemple, servir à financer le comité d'épidémiologie-surveillance chargé de la rédaction du bulletin de santé végétal qui ne concerne pas que les agriculteurs.
- Il est urgent de légiférer pour interdire la publicité sur les PPP. A minima, la CR suggère la création d'un comité d'encadrement, comme pour les médicaments vétérinaires pour lesquels il existe une commission de censure au sein de l'AFSSA.
- Pour les fruits et légumes, il faut former les distributeurs et les consommateurs à l'acceptabilité de certains défauts visuels pour limiter le nombre de traitements.
- La CR estime que le thème des méthodes alternatives de désherbage (physiques et mécaniques) n'a pas été abordé comme il aurait dû l'être au sein d'Ecophyto. Il lui semble qu'avec les nouvelles technologies actuelles, la mise en œuvre de programmes de recherche pourrait déboucher sur d'importants progrès. Les PME doivent être aidées dans ce sens. Le CEMAGREF doit également apporter sa contribution.
- Enfin, une réforme de la PAC allant vers un rééquilibrage des grandes productions est « LE » levier majeur de la réussite du plan Ecophyto.

4. Jugement sur les cahiers des charges

Finalement, le plan ECOPHYTO correspondra, pour la France, à la déclinaison du plan d'action national (PAN) imposé par la mise en place de la directive communautaire sur la mise en marché et l'utilisation durable des PPP. Il est donc important que les niveaux d'exigence des mesures ECOPHYTO soient harmonisés le plus possible avec ceux des autres Etats-membres. Sinon, par exemple en fruits et légumes, cela entraînerait des distorsions de concurrence, tant au niveau des coûts de production que de la mise en marché, avec des produits moins beaux qui risquent de ne pas trouver de débouché, ouvrant la voie aux importations.

Les traitements de semences (TS) ont été exclus du plan ECOPHYTO, au prétexte qu'ils ne seraient pas des produits phytosanitaires car... non appliqués par les agriculteurs ! Le lobbying des firmes est efficace... Pourtant, certaines molécules de TS font actuellement débat. D'importantes économies de ces produits de TS sont réalisables avec l'utilisation des semences fermières subissant uniquement un traitement, en fonction d'un parasitisme local bien défini. Les firmes semencières et de l'agrochimie essaient par tous les moyens de limiter l'utilisation des semences fermières dans le seul but de faire plus de chiffre d'affaires. Si aujourd'hui l'objectif est de vendre plus de semences et de produits de TS, en éliminant les semences fermières, la finalité inavouée est d'imposer à terme les semences génétiquement modifiées, encore plus chères et conditionnées à l'utilisation d'herbicides. La CR tient à alerter l'opinion et les pouvoirs publics de ce danger. Pour les agriculteurs, l'utilisation des semences fermières est une alternative économiquement intéressante, qui par ailleurs met en échec cette stratégie des firmes.

5. Niveau d'implication dans le réseau au regard des cahiers des charges

La Coordination Rurale est un syndicat "100% agriculteurs". Elle organise tous les ans, avec l'association NLSD (Non Labour et Semis Direct), un festival national qui est une vitrine de communication et de formation pour les agriculteurs intéressés par la simplification du travail du sol. Des travaux sur les rotations et les associations culturales y sont menés et des comparatifs avec d'autres pays sont exposés. L'Amérique du Sud, avec le Brésil et le Chili, ont été leaders sur ces études, de même que l'Amérique du Nord avec des expériences menées dans des Etats où l'agriculture est peu intensive comme le Dakota.

La CR serait prête à s'investir plus dans les réseaux de référence. Cela nécessiterait des lignes budgétaires nouvelles... Il pourrait être envisagé de multiplier les formations et de fournir des références provenant d'agriculteurs volontaires.

La CR représente depuis les élections de 2007 20% des agriculteurs français. Tous les agriculteurs participent au financement des instituts techniques, hélas leurs administrateurs ne proviennent que d'un seul syndicat. La CR a souvent dénoncé le manque d'objectivité des instituts et leur trop forte proximité avec "les organisations économiques" ou les firmes. Une ouverture de ces instituts au pluralisme syndical serait une meilleure assurance de leur engagement pour la réduction de l'utilisation des PPP.

6. Scénario préféré pour tenir un objectif compatible avec les annonces faites

Le plan Ecophyto résulte d'une "commande politique" et de surcroît prise à l'envers. A savoir, partir d'un résultat subjectif (réduction de 50% de l'utilisation des phytosanitaires), pour revenir vers des pratiques culturales.

La CR tient à attirer l'attention des autorités sur les contradictions qui se profilent. Il existe en ce moment de nombreuses demandes de dérogations de pays de l'UE 27 pour réhabiliter des substances qui ont disparu – y compris au plan communautaire – face à des problèmes d'usage orphelin pour des productions menacées. Le Danemark et les Pays-Bas, après des campagnes de réduction de l'utilisation des PPP, voient aujourd'hui leur consommation de ces produits augmenter à nouveau.

Au-delà de l'effet médiatique, il aurait été plus logique d'examiner les possibilités techniques de réduction d'utilisation en considérant les conséquences en termes de volume de production. Nous savons que ce plan réussira uniquement si les agriculteurs y trouvent leur compte en matière de revenu : leurs charges vont augmenter avec des pratiques alternatives plus coûteuses et les rendements agronomiques baisseront de manière quasiment certaine. La clef de cette équation réside au niveau des prix agricoles. Il est fort possible que le rééquilibrage des productions associé à une légère baisse des rendements (et donc de l'offre globale sur le marché), contribue à un relèvement des cours des matières premières agricoles (le blé est aujourd'hui au même prix qu'il y a 30 ans).

Pour ce scénario, il faut 2 conditions préalables : l'absence de distorsion de concurrence au niveau européen et le rétablissement d'une protection des marchés par rapport aux importations des pays tiers qui ne répondent pas au cahier des charges Ecophyto.

Conclusion

Face à la dimension politique du plan Ecophyto, il y a, pour la CR, une obligation de ne pas occulter les dérives de la PAC si l'on veut réduire d'une manière intelligente l'utilisation des PPP. Si le niveau 2C est dénommé "agriculture intégrée", toute la difficulté sera de ne pas avoir la tentation d'intégrer les agriculteurs mais au contraire de leur laisser de nombreuses marges de manœuvre. D'une année sur l'autre, en fonction des conditions climatiques, les quantités de PPP utilisées risquent d'être plus fluctuantes. La question de la compétitivité de l'agriculture française doit rester au cœur des préoccupations : une réorientation des productions et une réduction de la productivité devront paradoxalement améliorer le revenu des agriculteurs. Il est donc indispensable de "vendre" ce projet tant auprès de la Commission européenne que de l'OMC, en démontrant qu'il peut engendrer une spirale vertueuse : au niveau de l'UE en contribuant à la régulation des marchés et au niveau du commerce mondial par le retrait de l'UE sur le marché du blé. Les plus grands opposants seront très certainement les exportateurs et les IAA. Pourtant, il est fort probable que nous passions très vite d'une PAC à une politique alimentaire européenne pour "nourrir 500 millions de citoyens européens", idée avancée par Bruno Le Maire. Dans cette hypothèse, les cartes de la production agricoles seront rebattues et le plan Ecophyto pourrait faire plus facilement son chemin.



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)

Dans le cadre des conclusions du Grenelle de l'Environnement, le Président de la République a confié au ministre de l'Agriculture l'élaboration d'un "Plan devant conduire à la réduction de 50% des usages de pesticides en 10 ans, si possible".

Le projet d'étude Ecophyto R&D s'inscrit dans ce cadre et vise à répondre concrètement sur les possibilités techniques de réduire l'usage des pesticides, le positionnement des différents acteurs et les moyens nécessaires pour favoriser l'adoption de nouveaux systèmes par les agriculteurs.

La réduction des usages de produits phytosanitaires ne peut pas s'envisager au détriment du potentiel de production de la "ferme France". Elle suppose un effort partagé de l'ensemble de la filière qui doit porter plus sur l'optimisation des systèmes existants que sur des "ruptures" difficiles à franchir pour les acteurs économiques que sont les agriculteurs.

L'étude Ecophyto R&D expertise les différents niveaux d'utilisation des produits phytosanitaires pour les grands types de productions : grandes cultures, vigne, arboriculture et cultures légumières.

Elle permet d'ailleurs de mettre en évidence que la majorité des agriculteurs a d'ores et déjà adapté des stratégies de raisonnement.

Par ailleurs, des conclusions sont avancées pour chacune des productions, mesurées notamment en impact potentiel sur les rendements. Il convient de ne pas sous estimer l'impact sur la qualité des produits agricoles qui peut générer des conséquences indirectes allant bien au-delà des baisses de rendement : déclassement des produits, perte de contrats ou de marchés...

L'analyse des instruments économiques de l'étude Ecophyto R&D se limite à la taxation et à la redistribution de la recette en fonction du niveau de réduction de l'emploi des produits. C'est une analyse très réductrice, d'autres types d'incitation auraient dû être testés.

Sans avoir procédé à une identification des leviers et des freins aux changements de pratiques, qui aurait dû permettre de proposer les moyens d'accompagnement adéquats, l'étude propose comme solution la mise en place d'un réseau d'acquisition de références et de démonstration.

Alors que cette étude avait notamment pour objet de faciliter le transfert de connaissances vers les agriculteurs, la FNSEA s'interroge sur les propositions avancées : comment les agriculteurs auront-ils accès à la démonstration ? Quelles retombées directes sur leurs exploitations ?

Dès lors que les dispositifs proposés seront financés par la redevance "phyto" que paient les exploitants agricoles, nous regrettons que l'incitation aux bonnes pratiques ne soit pas envisagée sous forme notamment d'abattement de cette redevance.

Au contraire, une nouvelle taxe est proposée pour inciter à la modification des pratiques, ce qui conduit à une double taxation sur un même intrant...

Parmi les leviers d'actions complémentaires, la FNSEA évoque notamment :

- la formation et la sensibilisation des exploitants agricoles,
- la mise à disposition d'outils d'aide à l'observation et à la décision de traiter,
- l'amélioration des outils de prévention,
- la création d'un réseau d'épidémio-surveillance du territoire,
- le développement de mécanismes de solidarité pour la prise en charge des dégâts occasionnés par les organismes nuisibles avec un partage de responsabilités entre l'Etat et les agriculteurs...

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

11 rue de la Baume - 75008 PARIS

Tél. 01 53 83 47 47 – Fax : 01 53 83 48 48 - Mail fnsea@fnsea.fr – Site : www.fnsea.fr

ORGANISMES DU MONDE ASSOCIATIF



France Nature Environnement (FNE)

Dans le cahier de propositions publié par FNE fin juillet 2007 en préparation du Grenelle de l'Environnement, concernant l'agriculture, on pouvait lire la demande suivante :

"Réduire de moitié la quantité de pesticides utilisés en France en 5 ans", l'une des propositions pour atteindre cet objectif était : "Développer la formation et la recherche sur les alternatives aux pesticides : lutte biologique, nouveaux itinéraires techniques (variétés résistantes, rotations longues...)".

Dans son discours du 27 octobre 2007, le Président de la République reprenait l'objectif de réduire de moitié l'usage des pesticides "dans les dix ans, si possible".

Les représentants de FNE ont participé à l'ensemble des réunions consacrées à ce thème depuis deux ans avec le plus grand intérêt. Ils considèrent que le plan Ecophyto 2018 de M. Barnier issu du travail du Comop Ecophyto 2018 et l'étude EcophytoR&D contiennent réellement les bases théoriques nécessaires à la mise en place d'une véritable démarche de réduction des pesticides dans les exploitations.

Concernant l'étude R&D et pour répondre aux questions posées par le cahier d'acteurs :

1. Sur l'adoption de quels niveaux de rupture doit porter en priorité l'action des pouvoirs publics ?

La réduction de 50% de l'utilisation des pesticides est un objectif ambitieux, nos convictions profondes ont été confortées par les résultats des études présentées dans les différents types de cultures. Seul le niveau 2c d'agriculture dite "intégrée", associé à une augmentation des surfaces en agriculture biologique, peut permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 50% des pesticides.

2. Quelles sont les propositions en matière d'échéancier de réduction et de fixation d'objectifs de réduction intermédiaires, dont le premier porterait sur la réduction à atteindre en 2011 ?

Au niveau national, suite au Grenelle et aux travaux du Comop Ecophyto 2018, l'utilisation des pesticides doit faire l'objet d'un suivi basé sur un indicateur global, l'indicateur NODU (nombre de doses unité) correspondant au nombre de doses de produits phytopharmaceutiques vendues, doses fondées sur l'usage du produit et les surfaces concernées par cet usage. Cet indicateur concerne toutes les cultures et tous les produits.

2008 étant l'année de référence retenue par Ecophyto 2018, 2018 l'année d'aboutissement, nous pouvons considérer 2011 comme la 3^e année de réalisation du plan Ecophyto. Il serait logique de viser a minima une réduction de 15% du NODU en 2011. Nous devons cependant tenir compte du fait que l'année 2008 a été une année de très forte utilisation des Produits PhytPharmaceutiques en lien avec les prix très élevés des produits de grande culture fin 2007. Au final, une réduction du NODU de 20% en 2011 devrait être le résultat intermédiaire global témoin d'une réelle mise en oeuvre d'une politique de réduction des pesticides sur le terrain.

Un bilan d'étape exhaustif à mi parcours, c'est-à-dire en 2012, doit être inscrit dès aujourd'hui pour ajuster si nécessaire les moyens mis en oeuvre en fonction des résultats obtenus.

Nous tenons compte dans l'objectif intermédiaire retenu du délai normalement nécessité par la mise en place des différentes mesures destinées à réduire l'usage des pesticides.

Nous regrettons cependant la longueur du délai du rendu de l'étude Ecophyto R&D (les cahiers des charges devant être finalisés en 2010 alors que l'étude a commencé en 2006) et de la mise en place des réseaux de fermes de diffusion des connaissances sur le terrain (partiellement prévue pour 2010).

Sans cette mise en place et en dehors de toute mesure de contrainte ou de taxation sur les PPP, il est difficile d'identifier actuellement des raisons de baisse d'utilisation des PPP par les agriculteurs autres que conjoncturelles.

Pour les productions et sur les exploitations, l'indicateur suivi dans le cadre d'Ecophyto R&D est l'IFT. On a vu que, suivant les productions, les objectifs de réduction d'usage des pesticides sont plus ou moins accessibles.

En grandes cultures :

Rappelons que ces cultures représentent 70% des Produits PhytoPharmaceutiques (PPP) utilisés. Les études montrent une possibilité de diminution très nette de ces intrants sans diminution de revenu des agriculteurs. Pour ces productions spécifiquement, l'objectif de diminution de 30% de l'IFT paraît rapidement atteignable sans véritable "révolution" des systèmes de culture. Il aurait dû être l'objectif visé dès 2011 (4 saisons culturales après l'engagement du Grenelle, 5 après le début de l'étude R&D). Pour les raisons exposées plus haut, nous craignons qu'il ne soit pas atteint. L'objectif de réduction de 50% pour cette filière doit être retenu pour 2015.

En arboriculture :

Les références collectées dans le cadre de cette étude montrent l'utilisation déjà assez courante de techniques alternatives aux PPP alors que les IFT constatés sont généralement très élevés. Cela est lié en grande partie au caractère pérenne des plantations et à la sensibilité importante des espèces et variétés cultivées aux maladies et au parasitisme. Cela est également lié à la demande des consommateurs ou peut-être plus exactement des distributeurs pour des produits irréprochables. Un travail important en aval de la production est donc indispensable si l'on veut pouvoir réduire nettement l'utilisation de PPP. Une diminution de 15% de l'IFT d'ici 2011 paraît quand même envisageable par la généralisation d'usage des techniques déjà connues accompagnée d'un travail de fond sur les variétés à mettre en production. 30% devrait être l'objectif 2015.

En viticulture :

Dans ce cas également, l'origine commune de toutes les vignes sur le territoire, origine très sensible aux maladies fongiques, n'aide pas à réduire l'utilisation des PPP. Un travail important sur l'enherbement et sur le matériel de traitement peut cependant permettre d'envisager raisonnablement des marges de progrès de l'ordre de 15 à 20% d'ici 2011.

En cultures légumières :

Certains producteurs et organisations professionnelles dans ce domaine semblent davantage préoccupés par l'absence de PPP pour des productions dites "orphelines" que par une recherche de diminution d'usage de ceux-ci. Pourtant ces deux préoccupations doivent se rejoindre dans la recherche de solutions alternatives. Parmi celles-ci, le changement de système de culture doit avoir une place importante, en particulier les rotations longues devront probablement être envisagées au-delà même de l'exploitation propre du producteur (échange de parcelles avec un producteur de céréales par exemple). L'éducation du public en aval est aussi très importante pour permettre une nette diminution des usages dans ce secteur. La diffusion des bonnes pratiques, en particulier des pratiques de l'agriculture biologique, l'organisation des assolements sur l'exploitation doivent, en attendant, permettre un progrès notable que l'on peut également espérer autour de 15 à 20% d'ici 2011.

Un objectif de diminution de 30% pour 2015 doit être maintenu car il y a dans ce domaine une raison de santé publique (dépassement des LMR dans plus de 8% des fruits et légumes vendus en France en 2008, rappelons que la France est le mauvais élève de l'Europe dans ce domaine).

En cultures maraîchères de plein champ, les cahiers des charges imposés par l'industrie de la transformation agroalimentaire doivent également évoluer parce que le déclassement des livraisons par la présence de simples défauts d'apparence est antagoniste avec l'objectif de réduction des pesticides.

3. Quels sont à l'avenir les leviers complémentaires à mobiliser par les pouvoirs publics au regard des résultats de l'étude concernant les incitations économiques (taxation, subvention) et en matière de jeu d'acteurs ?

La modélisation présentée par Madame Florence Jacquet est très engageante vers une voie de taxation / redistribution. L'INRA et le Cemagref avaient déjà conclu à la nécessité d'une taxation élevée pour être suffisamment dissuasive. Cette voie montre son efficacité alliée à un faible coût pour l'Etat. Cependant l'étude de l'acceptabilité sociale, donc politique, de cette voie fait cruellement défaut. Il n'est pas difficile d'imaginer les réactions violemment opposées de la majorité des agriculteurs, soutenus par les distributeurs et les firmes, refusant toute prise de risque alors que les cours des produits agricoles ont fortement baissé en 2008 et 2009.

Si ce passage en force par la taxation est le plus efficace et le plus souhaitable face à l'urgence écologique, sa mise en place est peu crédible dans l'immédiat, ou de façon tellement progressive qu'elle ne permettra pas d'atteindre les objectifs (cf. problème de la taxe carbone). Cette voie doit cependant être retenue pour une mise en place après quelques années durant lesquelles les agriculteurs auront eu le temps de se préparer psychologiquement et surtout techniquement lorsque les outils auront été mis à leur disposition : réseaux de fermes de démonstration, bases de données, avertissements, formations des encadrants, formations techniques... et si les objectifs ne sont pas du tout tenus. Pour FNE, cette solution est à mettre en place à partir de 2012 si le bilan ne correspond pas aux objectifs intermédiaires prévus.

Actuellement, une mesure MAET apporte un financement en lien avec une réduction de l'IFT, cette mesure restreinte financièrement et territorialement ne peut permettre d'atteindre les objectifs fixés.

La finalisation de la démarche issue du Grenelle de l'Environnement "exploitations de Haute Valeur Environnementale" devrait permettre de dégager des financements, a priori sous forme de crédits d'impôt, pour des exploitations à bas niveaux d'intrants. L'engagement du Grenelle : 50% des exploitations certifiées HVE en 2012 aurait dû permettre d'atteindre les objectifs généraux fixés, cela ne sera le cas que s'il s'agit de 50% des exploitations certifiées HVE de niveau 3, ce qui paraît peu crédible actuellement.

Fondamentalement, la réduction des pesticides est liée aux points forts suivants :

- sensibilisation des utilisateurs aux risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des pesticides,
- formation des encadrants à l'agriculture intégrée : lycées agricoles, CA, conseillers divers,
- diffusion des connaissances par une formation initiale et continue des agriculteurs,
- séparation réelle entre conseil et vente des PPP.

La mise en place d'un permis "Certiphyto" pour tout utilisateur est un premier point important acquis à la suite du Grenelle et en réponse aussi à la Directive Européenne pesticides.

La réorientation de l'enseignement agricole doit être possible moyennant des financements de stages qui paraissent accessibles.

Le réseau des fermes de démonstration est le meilleur terrain pour la diffusion des connaissances, les chambres d'agriculture ont un rôle très important à jouer sur ce sujet, elles doivent elles-mêmes avoir une position claire et s'engager très fortement.

D'autres leviers peuvent être imaginés, FNE a déjà porté les propositions suivantes :

- lier le montant des DPU versés aux exploitants à une conditionnalité basée sur les surfaces en biodiversité et sur le pourcentage d'intrants dans le chiffre d'affaire de l'exploitation (cf. infra paragraphe scénario préféré) ;
- une réelle séparation vente/conseil.

Cette séparation qui figurait dans l'engagement 123 en fin de table ronde du Grenelle, revient finalement (cf. projet de loi Grenelle 2) plutôt à une identification au sein d'une même entreprise d'intervenants responsables de la vente et d'intervenants responsables du conseil.

Cela nous paraît tout à fait insuffisant pour assurer le désintéressement de l'entreprise à la vente des PPP.

Dans le cadre du Comop Ecophyto 2018, FNE a proposé une séparation réelle conseil/vente avec la mise en place d'une profession de prescripteurs indépendants de tout système de commercialisation, sortes de médecins des cultures, dont la formation serait à la fois agronomique (niveau ingénieurs agronomes) mais aussi fortement agro-environnementaliste, et dont le travail consisterait à :

- définir avec l'agriculteur et contresigner en début de saison culturale un plan comportant les systèmes de culture de l'exploitation pour l'année à venir et les traitements prophylactiques éventuellement nécessaires, ce document étant indispensable à l'obtention des primes PAC ;
- passer sur l'exploitation en cours d'année à l'appel de l'exploitant pour prescrire l'utilisation de produits supplémentaires si nécessaire ;
- faire et contresigner en fin d'année culturale avec l'agriculteur le bilan des traitements appliqués et faire avec lui le bilan financier et environnemental de l'attitude retenue.

On peut éventuellement nuancer cette position en déterminant, comme en médecine humaine ou vétérinaire, des listes de Substances Actives accessibles sans intervention du prescripteur, des substances actives accessibles uniquement sur prescription et utilisables uniquement par des personnes ayant suivi une formation minimale à définir, des substances actives accessibles exceptionnellement sur prescription dans une optique très restrictive et appliquées uniquement par des professionnels spécialisés.

Actuellement, certains agriculteurs ont déjà bien compris leur intérêt financier à faire intervenir sur leurs exploitations des personnes indépendantes pour penser avec eux la mise en place des traitements phytosanitaires. De même certains pays utilisent déjà la prescription obligatoire et l'application par du personnel spécialisé de certaines molécules (état du New Jersey par exemple).

Ce système aurait l'avantage d'être de faible coût pour l'Etat (financement du consultant par les exploitants bien accepté du fait des économies d'intrants). Il donnerait d'autre part à l'Etat une très forte capacité d'intervention et de réactivité dans le domaine des maladies des végétaux comme c'est le cas en médecine vétérinaire pour les pathologies animales. Ces intervenants pourraient également constituer une source de données de terrain fiables et de qualité alimentant des bases de données régionales et nationales.

4. Quel jugement sur les cahiers des charges pour la constitution du réseau d'élaboration et de diffusion de références ?

L'étude R&D a mis en évidence l'existence de techniques de réduction d'intrants, certes insuffisantes pour atteindre l'objectif de réduction de 50% fixé, mais existantes et fonctionnelles dans toutes les filières étudiées. Nous avons vu également que ces techniques étaient dans l'ensemble peu répandues, particulièrement en grandes cultures alors que dans ce cas et pour une réduction significative des intrants, l'impact économique pour l'exploitant était globalement positif. En l'attente d'une analyse plus complète du jeu des acteurs, nous avons conclu essentiellement à un manque d'informations des exploitants, à la nécessité de diffuser rapidement ces techniques déjà mises en place par certains depuis de nombreuses années. Quelle meilleure façon de diffuser vers les agriculteurs que l'exemple de terrain ? Que la discussion directe avec l'exploitant usager de ces techniques ?

FNE pensait, certainement à tort, que là était le rôle des FermEcophyto, appelées également "fermes de référence et de démonstration". Ces fermes, dont le nombre prévu est important (300 à 800), nous semblaient devoir jouer un rôle de proximité, de démonstration précisément.

Or nous découvrons dans le projet de cahier des charges du réseau FermeEcophyto : "Les résultats de ces dispositifs deviennent la propriété partagée du Groupement et de l'organisme expérimentateur. Droits d'accès réglementés."

Je lis également en matière de communication pour ce même réseau : "rédiger des articles pour valoriser les résultats".

Ces dispositions ne paraissent pas compatibles avec une diffusion rapide et massive des techniques acquises de réduction d'usage des pesticides. Pour FNE, ces fermes doivent être des lieux de rencontre, de discussion et d'observation ouvertes à tous si ce n'est à tout moment mais a minima de façon régulière et fréquente au cours de l'année. Des réunions publiques doivent y être organisées, dirigées par l'ingénieur réseau, afin de diffuser un maximum d'informations sur les techniques utilisées et répondre aux questions des exploitants intéressés.

Un suivi de l'impact écologique doit être prévu, que ce soit sur les fermes d'expérimentation ou les fermes de démonstration.

D'autre part, des ponts doivent être lancés entre les chantiers développement de la bio et du système HVE et la réduction des pesticides. Les exploitations bio et HVE doivent aussi être les éléments moteurs de la réduction des pesticides. Comme laboratoires et lieux de démonstrations des systèmes et pratiques alternatifs.

Il faudrait également des moyens d'animation pour que la société civile (consommateurs, associatifs de l'environnement...) puissent suivre ces expérimentations, ces fermes à bas niveau de pesticides et en tirer des conclusions notamment sur la nécessaire évolution des attentes des consommateurs.

Plus ponctuellement, nous ne percevons pas l'intérêt d'étudier des systèmes dont l'IFT est supérieur à la moyenne locale.

5. Quel niveau d'implication dans le réseau ?

Au niveau national, les ONG telles que FNE doivent être présentes dans le Comité d'orientation. Elles doivent ainsi pouvoir faire être informées des résultats des processus mis en place et peser sur l'évolution de ceux-ci.

Les compétences rencontrées dans le milieu associatif que ce soit au niveau naturaliste, écologique ou agronomique pourraient être valorisées au sein du comité Déciphyto.

Au niveau régional, les associations de protection de la nature et de l'environnement doivent être représentées en nombre suffisant dans les comités régionaux pour peser sur les orientations locales des processus mis en place. Elles doivent être invitées, ainsi que les associations de consommateurs, à des visites des fermes de démonstration et d'expérimentation afin de bien connaître, sur le terrain même, les essais mis en place localement et les problématiques liées à la réduction de pesticides. Cette connaissance à la fois intellectuelle et pratique et l'occasion de ces rencontres de terrain devraient faciliter à long cours le dialogue entre agriculteurs, consommateurs et défenseurs de l'environnement souvent difficile actuellement.

6. Scénario préféré

L'objectif de réduction de 50% des pesticides nécessite à la fois :

- l'augmentation des surfaces en agriculture biologique (pour rappel, la demande de FNE en ouverture du Grenelle était de 10% de la SAU en agriculture biologique en 5 ans, l'engagement de l'état étant actuellement de 6% pour 2012 et 20% pour 2020),
- le passage progressif de toutes les exploitations conventionnelles à une production de type intégrée (niveau 2c).

L'augmentation des surfaces en agriculture biologique nécessite un soutien financier adapté à la conversion et au maintien mais aussi l'organisation des filières aval en particulier, comme le prévoyaient les engagements du Grenelle, au niveau de la restauration collective. La production locale doit pouvoir suivre la consommation nationale en hausse forte et régulière.

Pour réduire les pesticides utilisés et avoir une action globale sur les impacts environnementaux des exploitations agricoles, le processus le plus encourageant et donc le plus acceptable par les exploitants nous paraît être de lier le montant des DPU versés aux exploitants à une conditionnalité basée sur les surfaces en biodiversité et sur le pourcentage d'intrants dans le chiffre d'affaire de l'exploitation, critères de résultats définis par FNE dans le cadre des exploitations HVE. Les exigences de ces critères pourraient être adaptées en fonction du type de culture et de la région concernés. Ils seraient progressifs et évolutifs en fonction des outils de changement de pratiques et des progrès techniques mis à la disposition des exploitants. Toutes les exploitations entreraient dans le dispositif avec une notion de démarche de progrès récompensée par une meilleure rémunération.

Quelques commentaires

L'étude R&D démontre qu'une réduction de 50% et au delà des pesticides nécessite dans toutes les filières un changement non seulement des itinéraires techniques mais aussi un changement en profondeur des systèmes de culture : assolements, variétés, associations,... certains parlent de deuxième révolution verte.

Des techniques existent déjà, elles doivent impérativement être diffusées très rapidement. Le réseau des fermes de démonstration, pour peu que son cahier des charges corresponde à cet objectif, doit permettre la diffusion des pratiques et des progrès rapides sur le terrain.

Au-delà, les recherches théoriques et pratiques sont absolument nécessaires, la mise en place des autres éléments prévus dans cette étude : fermes expérimentales, DECI-Ecophyto, BASEcophyto, Gecophyto doit avoir lieu dans les plus brefs délais dans des conditions garantissant une efficacité optimale.

L'étude présentée par Florence Jacquet montre également, en l'état actuel de nos connaissances, une réduction de la productivité, sans réduction de la marge brute pour l'exploitant, lors de réduction importante des pesticides : réduction de 9% de la productivité pour une réduction d'intrants de 42%. L'impact financier de cette réduction pour la ferme France, évalué à plusieurs milliards d'euros, doit être mis en balance avec le coût des impacts environnementaux des modes de production actuels sur notre environnement. Si on veut parler strictement d'économie, nous rappellerons par exemple et pour mémoire, le niveau des pénalités promises par l'Union Européenne à la France en 2015 pour le non respect de la Directive Cadre sur l'Eau. L'impact de l'utilisation massive des pesticides sur les pollinisateurs pourrait également avoir à moyen terme un impact très important sur la productivité de la majorité des cultures sans parler de l'impact sur les milieux naturels. La perte de qualité des sols et des paysages auront rapidement également des impacts économiques très importants.

Par ailleurs, il est démontré par Florence Jacquet, et cela n'étonnera personne, que la production d'agrocarburants, à la fois concurrentielle de la production alimentaire et généralement issue de cultures à IFT élevé telles que le colza, va à l'encontre d'une démarche de réduction des pesticides. FNE demande depuis longtemps maintenant la suspension des objectifs d'incorporation d'agrocarburants en France et en Europe à l'exception de la production d'huile brute sur la ferme pour une auto consommation dans un but d'autonomie et de sécurisation de l'approvisionnement en énergie.

Enfin, concernant le calcul de l'IFT, il est indispensable que, dans le cadre des études à venir, l'enrobage des semences soit pris en compte dans le calcul de l'IFT, ce qui n'est pas le cas dans les résultats présentés jusqu'ici dans EcophytoR&D. Le problème des produits associant plusieurs substances actives doit être également posé, à l'avenir, l'IFT devrait être calculé sur la base du nombre de passages pleines doses de substances actives appliquées et non sur le nombre de passage de produits appliqués.

Conclusion

Le rapport Paillotin issu du Comop Ecophyto 2018 et l'étude Ecophyto R&D contiennent véritablement les bases théoriques nécessaires à la mise en place d'une démarche de réduction des pesticides dans les exploitations, il reste maintenant à mettre les résultats de ces travaux en action sur le terrain sans perdre davantage de temps si l'on veut que la société considère que les engagements pris sont en voie de réalisation et que l'urgence écologique a été véritablement prise en compte.



Le présent document rassemble les points de vue de porteurs d'enjeux, membres du comité d'orientation de l'étude « Écophyto R&D, quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? ».

Cette étude a été réalisée par l'Inra à la demande du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

